



Rapport d'activité du PETR Causses et Cévennes

| *Année 2022*

Sommaire

1 LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	4
2 LE PETR CAUSSES & CÉVENNES	5
2.1. LA GOUVERNANCE	6
2.2. LES MISSIONS	6
2.3. L'EQUIPE EN 2022	6
2.4. LE PETR CAUSSES ET CÉVENNES DANS L'ÉCOSYSTÈME DU DÉVELOPPEMENT LOCAL	8
3 LE PROJET DE TERRITOIRE	9
4 LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)	11
4.1. LE CADRE DU SCOT	11
4.1.1 Généralités	11
4.1.2 Le processus d'élaboration	11
4.1.3 Le contenu d'un SCoT	12
4.2. L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU SCoT DU PETR CAUSSES & CÉVENNES	12
4.2.1 Le planning prévisionnel de la démarche	13
4.2.2 Les temps forts de la démarche en 2022	13
4.2.3 L'état d'avancement fin 2022	17
4.3. LE SCoT DU PETR CAUSSES & CÉVENNES DANS L'INTERSCOT RÉGIONAL ET NATIONAL	17
5 LES TRANSITIONS EN CAUSSES ET CÉVENNES	19
5.1. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	19
5.2. LA TRANSITION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE : LE PLAN AVENIR MONTAGNE	21
5.2.1 Le Plan Avenir Montagne	21
5.2.2 L'inscription du PETR Causses et Cévennes dans le plan Avenir Montagne	22
5.2.3 L'AMI Aménagement touristique durable	25
5.3. LA FILIÈRE BOIS	26
5.4. LES MOBILITÉS	27
5.5. L'EAU	28
6. L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET LA COMMUNICATION	30
6.1. L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	30

6.1.1. Animation et coordination du projet	30
6.1.2. Mise en réseau des acteurs de l'accueil	31
6.1.3. Promotion et marketing territorial	31
6.2. L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET	32
6.3. LA COMMUNICATION	34
7. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	35
8. LES OUTILS FINANCIERS ET LES POLITIQUES CONTRACTUELLES	36
8.1. LE CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE (CTO)	36
8.1.1. Le CTO 2018-2021	36
8.1.2. Le CTO 2022-2028	37
8.2. LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)	38
8.2.1. Généralités	38
8.2.2. Le programme opérationnel de 2022	40
8.3 LE CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CTE)	42
8.3.1. Les débuts du CTE	42
8.3.2. Les actions du CTE	43
8.4 LES FONDS EUROPÉENS	46
8.4.1. Le Programme Régional Occitanie FEDER - FSE + 2021-2027	46
8.4.2. Le programme LEADER 2023-2027	47
9. LES PERSPECTIVES POUR 2023	48

1 Le mot de la présidente

Mesdames, Messieurs,

*Fidèle à sa devise « **Une nouvelle impulsion pour le territoire** », le PETR Causses et Cévennes a, depuis 2021, lancé plusieurs démarches prospectives et s'efforce d'accompagner celles en cours ou émergentes sur le territoire. En 2022, l'équipe s'est aussi particulièrement impliquée dans l'accompagnement des projets du territoire et dans la refonte de leurs dispositifs de financement avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.*

Cette année, le PETR Causses et Cévennes est aussi devenu un des dix territoires pilotes du programme Avenir Montagne qui vise à concevoir et mettre en œuvre une stratégie de transition touristique des territoires de montagne. Il est le seul du Massif Central. Dans ce cadre, l'accompagnement prodigué par la Fabrique des Transitions, qui regroupe plus de 350 alliés issus d'univers divers, lui permet de faire converger ses actions dans une dynamique de transition globale.

Je suis convaincue que la construction de nouveaux récits mettant en avant les capacités d'innovation, d'expérimentation et de résilience du territoire permettra d'imaginer ensemble une vision systémique, positive et partagée des Causses et Cévennes de demain.

Un travail collectif de traduction de cette vision sera mené lors de la rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et du Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) afin que le futur Schéma de Cohérence Territoriale - document de planification de référence à l'échelle du bassin de vie - l'intègre pleinement.

Bonne lecture !

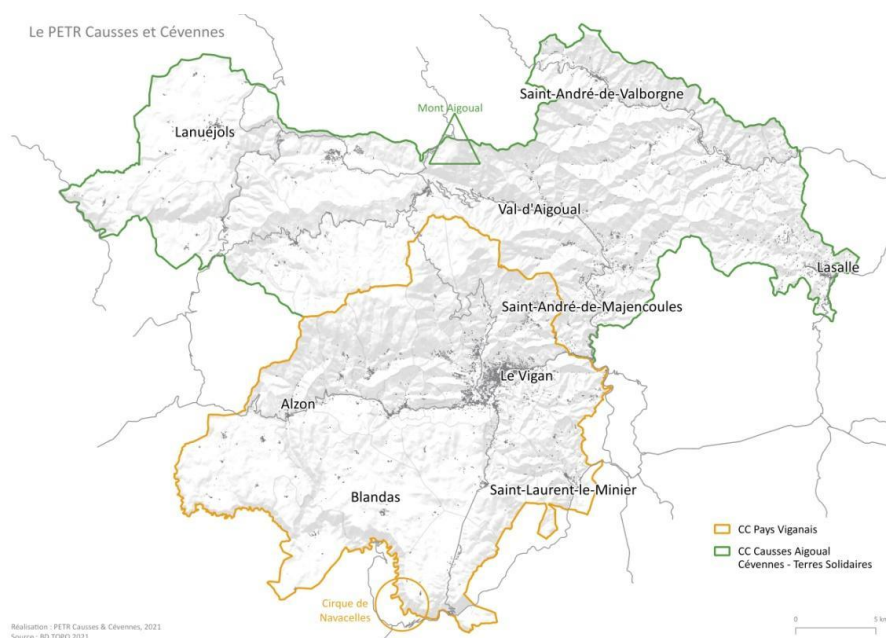
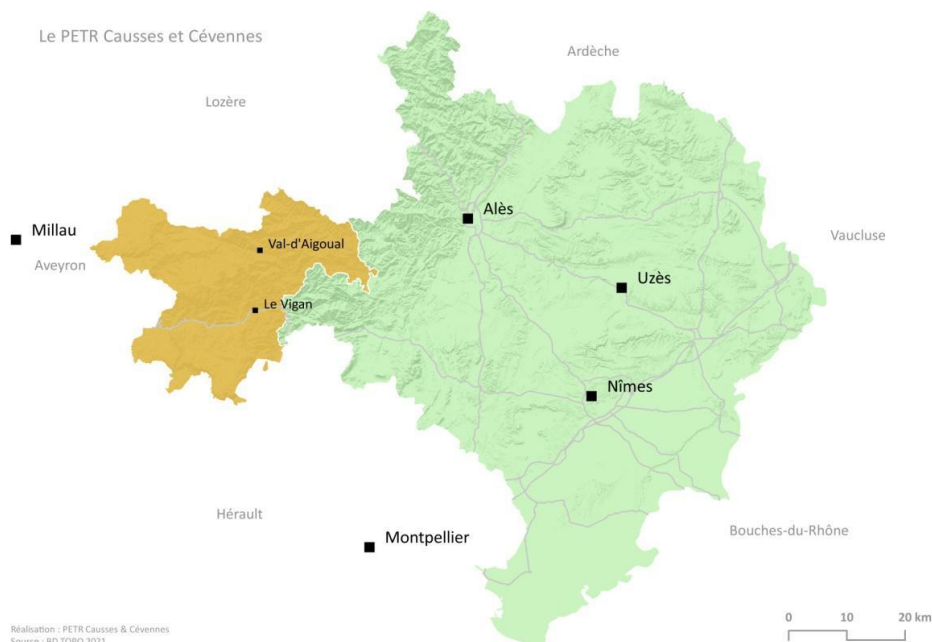
Sylvie PAVLISTA

Présidente du PETR Causses & Cévennes

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Pavlista", with a stylized flourish at the end.

2 LE PETR CAUSSES & CÉVENNES

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses & Cévennes (PETR Causses & Cévennes) accueille 15 239 habitants (2020) sur un territoire de 858 km² au nord ouest du Gard.



Le PETR Causses & Cévennes est un syndicat mixte fermé regroupant la communauté de communes du Pays Viganais et de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires, soit 36 communes.

2.1. LA GOUVERNANCE

Le PETR Causses & Cévennes est présidé par Sylvie Pavlista, première adjointe à la Mairie du Vigan et conseillère communautaire du Pays Viganais.



Conformément à ses statuts, l'assemblée délibérante, le *conseil syndical*, est composée de 44 délégués titulaires ainsi que de 44 délégués suppléants.

Le bureau est composé des 9 Vice-présidents et du Président du PETR.

Le budget du PETR provient de la contribution de ses membres ainsi que de subventions allouées (par l'Europe, la Région, l'ANCT et l'ADEME en 2022 et 2023) pour mener à bien les projets.

Un conseil de développement, composé de représentants de la société civile du territoire, apporte sa contribution à la gouvernance du PETR, via une participation aux projets et en donnant un avis consultatif sur les grandes orientations du PETR.

2.2. LES MISSIONS

Le PETR Causses et Cévennes a pour missions la conception et la mise en œuvre du projet de territoire et l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Il assure également des missions de coordination des politiques contractuelles avec l'Europe, l'État, la Région et le Département (Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Contrat de Transition Ecologique et Contrat Territorial Régional, ATI FEDER FSE+, lien avec le GAL pour les fonds européens LEADER...) et d'appui en ingénierie aux communes et communautés de communes membres.

Enfin, il s'implique enfin particulièrement sur les politiques d'accueil et d'attractivité du territoire ainsi que sur les transitions touristique (Avenir Montagne) et écologique et la valorisation des ressources locales.

2.3. L'EQUIPE EN 2022

Le PETR Causses & Cévennes est hébergé dans les locaux de la Maison de l'intercommunalité, siège de la communauté de communes du Pays Viganais.

En 2022, l'équipe du PETR est composée de :



- **Matthieu Eybalin** : 06 75 63 42 01 /

m.eybalin@petr-causses-cevennes.fr

Coordinateur du PETR Causses et Cévennes depuis 2021, Matthieu assure la direction générale de la structure, le pilotage du SCoT et de l'animation du contrat territorial régional.



- **Karine Boissière** : 06 38 61 17 22 /

attractivite@petr-causses-cevennes.fr

En tant que chargée de mission attractivité, Karine travaille particulièrement sur les politiques d'accueil, l'image du territoire et l'accompagnement des porteurs de projets.



- **Anaïs Grasset** : 06 30 51 96 90 /

a.grasset@petr-causses-cevennes.fr

Chargée de mission transition écologique au PETR Causses et Cévennes, Anaïs a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de transition écologique sur le périmètre du Contrat de Relance et de Transition Écologique qu'elle pilote. Elle anime aussi le Contrat de Transition Écologique.



- **Alexandre Tannai** : 0671294822 /

a.tannai@petr-causses-cevennes.fr

Chef de projet Avenir Montagnes au PETR Causses et Cévennes, Alexandre a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de transition écologique du tourisme sur le territoire du PETR Causses et Cévennes. Il anime la démarche Territoire Pilote. Il participe à la stratégie territoriale de mobilités.

- **Luana Ceccone**

Luana Ceccone a rejoint l'équipe du PETR pour un stage de 6 mois entre mars et août 2022. Etudiante en master 2 Géographie et Aménagement de la Montagne à l'Université Savoie Mont Blanc, Luana a travaillé à la préfiguration d'une stratégie territoire de mobilités.

2.4. LE PETR CAUSSES ET CÉVENNES DANS L'ÉCOSYSTÈME DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

En 2022, le PETR Causses & Cévennes a adhéré à l'Association nationale des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP). L'ANPP offre un espace d'échanges entre territoires, des conseils, de la veille et des groupements de commande sur certaines prestations. Elle mène aussi une action de lobby, notamment en faveur de l'ingénierie territoriale. Une délégation du PETR s'est rendue aux rencontres nationales des Pôles Territoriaux et des Pays organisées par l'ANPP les 29 et 30 septembre à Figeac. Les échanges avec des élus, des développeurs et des experts de tous horizons ont été très enrichissants.

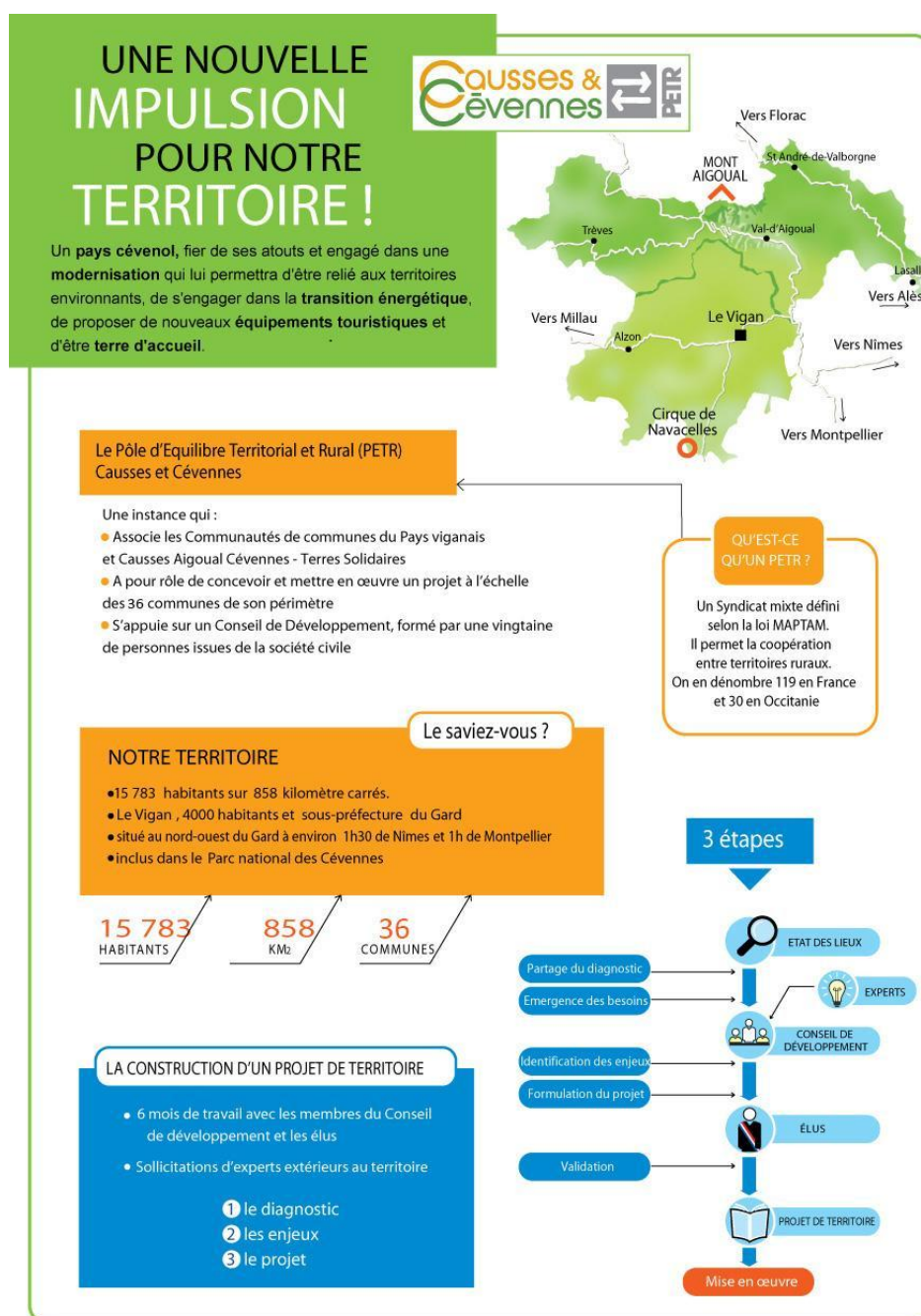
Le coordinateur du PETR Causses & Cévennes participe aussi assidûment aux réunions du réseau des directeurs de Pays et PETR d'Occitanie tandis que les chargés de mission du PETR continuent de tisser des liens avec leurs homologues gardois et occitans.

Enfin, le PETR Causses et Cévennes s'implique dans plusieurs réseaux thématiques dont :

- Territoires Avenir Montagnes : plan de soutien à l'économie de montagne vers un tourisme plus durable, il vise à apporter un appui très opérationnel aux territoires de montagne désirant repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée, toutes saisons, durable, respectueuse de la biodiversité et des paysages et sobre en ressources naturelles et foncières.
- Fédération des SCoT et Conférence régionale des SCoT.
- La Fabrique des Transitions est une alliance de plus de 350 territoires et acteurs engagés dans la transition écologique. Née de la mutualisation d'expériences pilotes, elle travaille au développement d'une ingénierie de la conduite du changement systémique. Le PETR Causses et Cévennes est accompagné par la Fabrique des transitions en tant que territoire pilote du programme Avenir Montagne (cf Avenir Montagne) ;
- TOTEn (Territoires d'Occitanie pour la Transition Énergétique) constitue un réseau des collectivités d'Occitanie engagées en faveur de la transition énergétique. Initié par la Région Occitanie, la DREAL Occitanie et l'ADEME Occitanie, il propose un espace d'échange et d'information pour animer cette transition, et favoriser les retours d'expériences entre collectivités ;
- COMETE, la COMmunauté Écologie et TErritoires, animée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ce réseau a pour ambition d'être la communauté nationale référente en matière de transition écologique territoriale.
- Le PETR Causses et Cévennes fait partie du Réseau des Développeurs Économiques Occitanie. Le Hub Entreprendre Occitanie permet de centraliser toutes les aides de la Région et de ses partenaires sur une seule plateforme, il propose des webinaires à propos des dispositifs d'aide aux entreprises et des outils d'accompagnement.
- ...

3 LE PROJET DE TERRITOIRE

Réalisé en 2018 avec une très forte contribution du conseil de développement, le projet de territoire a été approuvé le 12 avril 2019 et présenté au conseil de développement le 23 janvier 2020. Le projet de territoire a mis en évidence la nécessité de renforcer l'attractivité du territoire. Cette stratégie passe par une amélioration du cadre de vie et des services offerts aux habitants, par un soutien à l'économie locale, par un développement des filières durables et par une valorisation des initiatives publiques et privées, permettant au territoire d'aller de l'avant. A travers cette politique, les élus du PETR souhaitent que les habitants, et notamment les jeunes, puissent vivre et travailler sur le territoire et que les personnes de l'extérieur souhaitant s'installer, réussissent leur projet.



LES CONSTATS & LES ENJEUX

FORCES

- Un territoire qui attire de nouveaux résidents
- Un environnement naturel exceptionnel
- Un dynamisme associatif, culturel et sportif
- Un réseau d'entrepreneurs très attachés au territoire
- Une agriculture de qualité qui se maintient

OPPORTUNITÉS

- Utiliser les ressources locales pour la transition énergétique
- Mieux valoriser le Cirque de Navacelles et le Mont Aigoual
- Saisir le développement du télétravail
- Inventer de nouvelles formes de mobilités

4 ACTIONS PRIORITAIRES

ATTRACTIVITÉ

- ATTRACTIVITÉ : attirer de nouveaux habitants et créer de l'activité
- Soutenir les services aux habitants et les adapter à leurs besoins réels
 - Accroître la participation citoyenne active
 - Soutenir et accompagner les porteurs de projets
 - Promouvoir la culture comme un vecteur de développement économique et social
 - Faire la promotion du territoire



MOBILITÉ

- MOBILITÉ : faciliter les déplacements et limiter leurs coûts
- Améliorer les dessertes en cars vers Montpellier, Nîmes et Millau
 - Encourager le covoiturage
 - Dynamiser les modes de déplacements doux pour les courtes distances



TOURISME

- TOURISME : conquérir des visiteurs via les activités de pleine nature
- Développer l'offre d'activités sur notre territoire en cohérence avec notre exigence d'environnement
 - Mettre en valeur les nouveaux itinéraires de pratique du trail, VTT et randonnée
 - Développer l'offre qualitative et environnementale en matière de restauration et d'hébergement



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET QUALITÉ DE VIE

- TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- Eau, Air, Terre : Concilier accueil et développement avec les risques présents et futurs (pénurie, pollution)
 - Énergie : Réduire la consommation dans les constructions, les rénovations, les transports et valoriser les productions locales d'énergie renouvelable telles que le bois
 - Déchets : Réduire, gérer et recycler les déchets (économie circulaire)
 - Biodiversité : Préserver et restaurer la biodiversité



POUR NOUS CONTACTER : PETR Causses et Cévennes - petrcaussesetcevennes@gmail.com - 04 99 54 29 89 - 06 75 63 42 01

4 LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le PETR Causses & Cévennes élabore un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) sur son périmètre.

4.1. LE CADRE DU SCOT

4.1.1 Généralités

Le SCoT est un outil de planification stratégique défini par le Code de l'Urbanisme qui fixe, pour un territoire donné, les grandes orientations d'aménagement et de développement durable à un horizon de 20 ans.

Il s'agit d'un véritable projet de territoire dont l'élaboration doit s'inscrire dans une démarche « vivante », qui nécessite une forte mobilisation des élus, des personnes publiques associées, de la société civile.

Le SCoT fixe un cadre qui devra être pris en compte par les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU, PLUi...) dans un rapport de compatibilité. Le SCoT devra notamment donner un cadre de référence pour les questions d'aménagement de l'espace, d'urbanisme et d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial et de protection de l'environnement.

Le SCoT est une démarche évolutive qui nécessite un suivi et une évaluation au moins tous les 6 ans.

4.1.2 Le processus d'élaboration

La procédure d'élaboration d'un SCoT se déroule selon 3 grandes phases:

- Une phase d'organisation du territoire qui met en place les conditions préalables nécessaires à l'élaboration d'un SCoT : la délimitation d'un périmètre et la création d'un établissement public qui prendra en charge le SCoT. Le PETR Causses et Cévennes détient la compétence « SCoT ».
- La phase d'élaboration proprement dite, qui commence par la délibération lançant la procédure d'élaboration et qui se termine par une délibération d'arrêt du projet lorsque l'établissement public dispose d'un projet de SCoT complet.
- La phase d'instruction du projet de SCoT, qui comporte toutes les procédures administratives : avis des personnes publiques, enquête publique...

La procédure se termine par une délibération approuvant le SCoT, qui devient exécutoire si, deux mois après sa transmission au préfet, ce dernier n'émet pas d'observations fondamentales et si la procédure de publicité a été respectée.

4.1.3 Le contenu d'un SCoT

Le SCoT comprend trois documents fondateurs :

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est un véritable projet politique qui :

- Tire les conséquences du diagnostic;
- Affirme la politique en matière d'aménagement du territoire;
- Doit faire l'objet d'un débat en Conseil Communautaire.

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui :

- Traduit les orientations du PAS de manière concrète (prescriptions, recommandations, objectifs chiffrés...);
- Assure la cohérence d'ensemble des orientations;

Le DOO est le document opposable aux PLU et politiques sectorielles (PLH, PDM, principales opérations d'aménagement, autorisations commerciales...).

Des annexes pour analyser, justifier et évaluer : diagnostic, Etat Initial de l'Environnement, Évaluation Environnementale... et tous documents jugés utiles. Les annexes visent à :

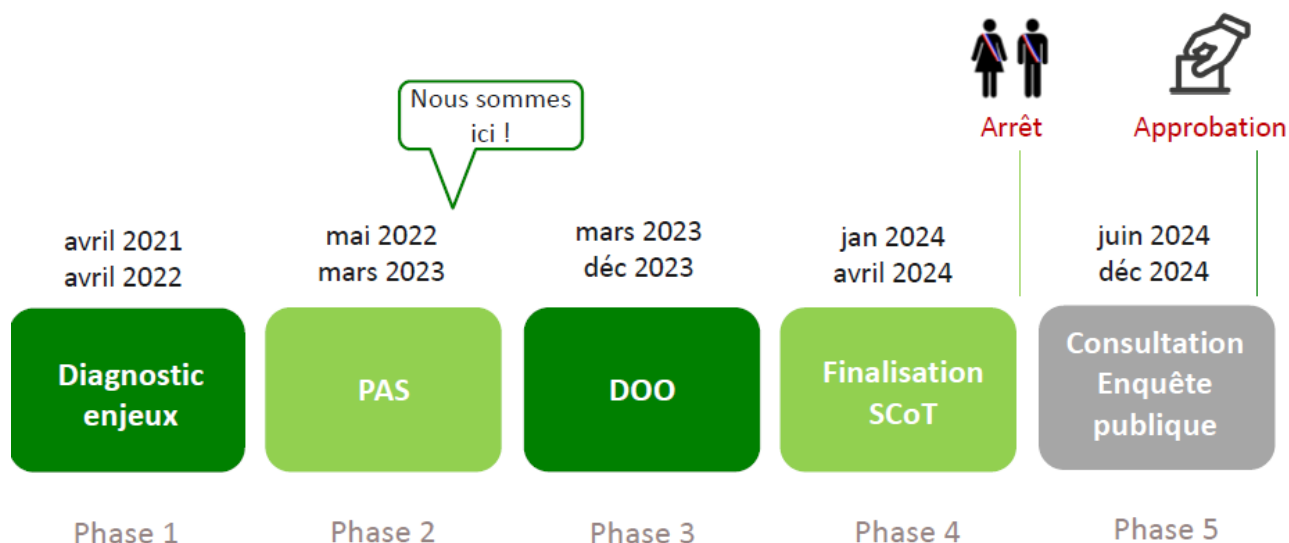
- Partager les constats;
- Comprendre le fonctionnement du territoire;
- Hiérarchiser les leviers à mobiliser;
- Possibilité d'annexer un programme d'actions qui concourent à la mise en œuvre du SCoT.

4.2. L'ETAT D'AVANCEMENT DU SCoT DU PETR CAUSSES & CEVENNES

Prescrit par délibération du 19 novembre 2020, le SCoT du PETR Causses & Cévennes est actuellement en cours d'élaboration.

L'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne ([A'UDRNA](#)) accompagne le PETR. Une commission SCoT animée par Sylvie Pavlista, Présidente du PETR, Régis Valgalier et Daniel Zeberko, vice-présidents référents sur le SCoT pilote la démarche.

4.2.1 Le planning prévisionnel de la démarche



4.2.2 Les temps forts de la démarche en 2022

- **La première réunion des personnes publiques associées : 11 avril 2022**



La première réunion des personnes publiques associées à l'élaboration du SCoT Causses et Cévennes s'est tenue le 11 avril 2022 à Saint André de Majencoules. Après une introduction présentant la démarche, les échanges ont porté sur le diagnostic stratégique, l'état initial de l'environnement et les enjeux du territoire. Elle s'est conclue par des ateliers participatifs visant à prioriser les enjeux.

- **Le recensement des projets du territoire : 11 et 12 avril 2022**



Le 11 et 12 avril 2022, quatre binômes constitués d'un élu ou d'un agent du PETR et d'un membre de l'Agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne (A'U) ont rencontré les communes du PETR à Alzon, Molières-Cavaillac, L'Espérou et Les Plantiers. Lors de ces entretiens individuels, les projets des communes ont été recensés puis spatialisés dans un outil cartographique interactif et un point a été fait sur les disponibilités foncières au sein des espaces urbanisés de chaque commune. L'outil cartographique interactif est tenu à jour par l'équipe du PETR Causses et Cévennes et apporte une réelle plus-value dans l'accompagnement proposé aux collectivités locales.

- **Un focus sur les paysages et les formes urbaines du territoire : 12 avril 2022**



Lundi 11 avril, un binôme PETR / Agence d'urbanisme a parcouru les causses de Blandas et de Campestre ainsi que les vallées de l'Arre et de la Dourbie en vue de compléter le diagnostic paysager du SCoT en se focalisant sur les qualités paysagères des villages et leur identité patrimoniale. Le mardi 12 avril matin, un atelier cartographique a permis de préciser les observations de la veille tandis que le travail de terrain s'est poursuivi mardi 12 avril après-midi sur le massif de l'Aigoual. La directrice du Grand Site de France du Cirque de Navacelles (pour les causses) et un membre du conseil de développement du PETR (pour les vallées) ont partagé leur expertise sur le terrain.

Ce temps a permis de produire une cartographie de synthèse des typologies de villages en fonction de leur implantation dans le site, leur morphologie urbaine et des principales caractéristiques du patrimoine bâti.

- **Une présentation des enjeux du paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen par l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes : 21 avril 2022**

Le 21 avril 2022, l'Entente interdépartementale des Causses et Cévennes, en charge de la gestion du bien UNESCO, a présenté aux élus du territoire du PETR, au conseil de développement et aux partenaires de la démarche d'élaboration du SCoT, l'inscription des Causses et des Cévennes au Patrimoine Mondial de l'Humanité selon les axes suivants :

- Paysage culturel de l'agropastoralisme, de quoi parle-t-on exactement ? Pour une meilleure compréhension de ce qui fait la valeur universelle exceptionnelle de ce territoire et des enjeux de conservation pour les générations futures.

- Un focus sur le devenir des paysages de terrasses en Cévennes dans un contexte de renforcement des extrêmes climatiques.



La question du devenir des systèmes de terrasses et des ouvrages associés est très transversale comme en témoignent les nombreux thèmes abordés au cours des débats : préservation et mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et immatériels liés aux terrasses, gestion de la ressource en eau, adaptation au changement climatique, développement d'une agriculture qualitative et de circuits courts, l'artisanat et la formation,...

Un consensus a émergé sur la nécessité de faire valoir les spécificités du territoire, notamment dans l'interprétation de certaines réglementations mal adaptées aux enjeux locaux et dans l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification comme le SCoT.

- **Un “séminaire prospectif 2040” : 12 mai 2022**



Le « séminaire prospectif 2040 » a marqué la transition de la phase de diagnostic vers l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT. Il a réuni près de 80 personnes (élus, personnes publiques associées et partenaires, membres du conseil de développement).

Après une analyse des données collectées en matière de mobilités auprès des communes du PETR par Luana Ceccone, le séminaire s'est organisé en trois séquences :

- Un atelier ayant pour objectif de passer des enjeux aux objectifs en qualifiant les ambitions du SCoT.
- Des ateliers thématiques selon les quatre axes du SCoT au cours desquels ont été présentés des retours d'expérience du Parc naturel régional des Grands Causses, de l'Entente interdépartementale des Causses et Cévennes, de l'Agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne, du Pays Cœur d'Hérault, de la Filature du Mazel, du Pays des Cévennes ainsi que des chargées de mission Petite Ville de Demain du Vigan et Pacte pastoral de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires. Des sujets aussi divers que les transitions, l'adaptation au changement climatique, la revitalisation urbaine, les formes urbaines et les patrimoines, les mobilités, la culture, la filière bois ou l'agropastoralisme ont été abordés.
- Un atelier prospectif visant à faire émerger un modèle de développement pour le SCoT Causses et Cévennes à partir de scénarios contrastés et utopistes d'évolution du territoire en 2040.

Les actes de ce séminaire ont été publiés et sont disponibles sur la page dédiée au SCoT du site internet du PETR Causses et Cévennes.

- **Le séminaire n°1 du PAS “Quelle vision stratégique du territoire?” : 3 octobre 2022**



Le premier séminaire de travail sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT du PETR Causses et Cévennes intitulé "Quelle vision stratégique du territoire?" a réuni une quarantaine de participants (élus, conseil de développement, PPA, services des collectivités du PETR) en présence de Madame la Sous-Préfète.

L'équipe de l'Agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne a décliné les 4 axes structurants du PAS en précisant pour chacun les postulats, les objectifs et une traduction cartographique. Ont aussi été présentés les résultats de l'inventaire des projets des collectivités du territoire mené au printemps ainsi que des hypothèses démographiques et de besoin en logements.

- **Le séminaire n°2 du PAS “Quelle déclinaison du modèle de développement?” : 11 octobre 2022**



Une quarantaine de personnes (élus, conseil de développement, PPA, partenaires et services des collectivités du PETR) ont participé au second séminaire de travail sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT du PETR Causses et Cévennes intitulé "Quelle déclinaison du modèle de développement?".

Après une présentation des amendements apportés au plan du PAS lors du séminaire du 3 octobre et à travers un jeu de territoire intitulé "Cévenol Tour" conçu par l'Agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne, les participants ont pu :

- Préciser les orientations qui font consensus,
- Se positionner sur l'intensité à donner aux objectifs et la force des ambitions,
- Identifier des leviers d'actions opérationnels pour mettre en œuvre les orientations du SCoT.

- **Des comités thématiques sur les axes Territoires dynamiques et Territoires habités : 8 et 9 décembre 2022**



Dans la continuité des travaux d'octobre, les partenaires de l'élaboration du SCoT du PETR Causses et Cévennes (élus, conseil de développement, PPA, partenaires et services des collectivités du PETR) se sont réunis le 8 et le 9 décembre 2022 pour approfondir les orientations et objectifs des axes Territoires habités et Territoires dynamiques.

Le 8 décembre, à Molières-Cavaillac, un comité Territoires habités a mené une réflexion relative aux formes urbaines, à la reconquête des logements vacants, à la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi qu'aux questions de renouvellement urbain sous le prisme du ZAN et à partir d'un jeu de territoire.

Le 8 décembre, à Saint André de Majencoules, un comité Territoires dynamiques a débattu des filières à développer et des secteurs à conforter sur la base d'un diagnostic de l'évolution des filières économiques du PETR. La qualification du modèle de développement économique souhaité et sa spatialisation ont été précisées.

Le 9 décembre, à Saint André de Majencoules, les travaux des deux comités ont été restitués en plénière dans l'objectif de stabiliser une première version rédigée du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

4.2.3 L'état d'avancement fin 2022

L'élaboration du PAS du SCoT du PETR Causses et Cévennes est en cours et se poursuivra au premier trimestre 2023 avec la rédaction du document, un comité technique des partenaires et une réunion des personnes publiques associées. Les principaux temps forts de concertation seront un cycle de réunions publiques sur les deux communautés de communes du PETR ainsi qu'un débat en conseil syndical sur le PAS.

La démarche se poursuivra au second semestre 2023 avec l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

4.3. LE SCoT DU PETR CAUSSES & CÉVENNES DANS L'INTERSCOT RÉGIONAL ET NATIONAL

- **L'intégration de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette des Sols et la Conférence régionale des SCoT : mars à septembre 2022**

La loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « climat et résilience » publiée le 22 août 2021 fixe l'objectif du Zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, avec un jalon intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces d'ici à 2031 par rapport à la période 2011-2021. Cette loi prévoit aussi que les régions fixent des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols dans leurs Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Un nouvel espace de dialogue territorial a été créé afin d'élaborer des propositions à destination des régions : les conférences des SCoT.

Le PETR Causses et Cévennes a participé aux travaux de la conférence des SCoT d'Occitanie animés par la Fédération nationale des SCoT. Ceux-ci ont notamment porté sur la nécessité d'un changement de modèle d'aménagement, sur les méthodes de définition du stock foncier initial, sur les critères de territorialisation des objectifs ainsi que sur les modalités de gouvernance de la mise en œuvre du ZAN.

Après une conférence d'installation le 22 mars 2022 et une journée d'ateliers le 20 juin 2022, une délégation du PETR Causses et Cévennes a participé à la conférence régionale des SCoT d'Occitanie délibérative du 20 septembre 2022 qui a validé un corpus de propositions à destination de la Région.

- **L'interSCoT Est Languedocien**

L'interSCoT Est Languedocien est animé par l'Agence d'urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne et regroupe 7 SCoT du Gard et de l'Hérault : Causses et Cévennes, Piémont Cévenol, Pays des Cévennes, Uzège Pont du Gard, Sud Gard, Pays de l'Or et Pays de Lunel.

En 2022, l'interSCoT a formulé une contribution à l'attention de la Fédération nationale des SCoT et de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée dans le cadre des travaux de la conférence régionale des SCoT. Entre autres, il a aussi travaillé sur des méthodes de calcul de la consommation d'espaces et des disponibilités foncières et a contribué à une étude de la

DDTM sur les sensibilités paysagères pour guider le développement de l'énergie solaire photovoltaïque au sol dans le Gard.

- **La Fédération nationale des SCoT**

Depuis 2022, le PETR Causses et Cévennes adhère à la Fédération nationale des SCoT qui a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT. Elle a pour objectifs de mettre en réseau pour capitaliser les expériences de chacun et de participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

5 LES TRANSITIONS EN CAUSSES ET CÉVENNES

Depuis 2021, le PETR a lancé plusieurs démarches prospectives (SCoT, Stratégie de transition écologique, Avenir Montagnes) et a obtenu depuis le second semestre 2022, de nouveaux moyens pour engager l'élaboration d'une Charte forestière de territoire et d'un plan de mobilités. Accompagnant nombre d'acteurs institutionnels et socioprofessionnels, il ambitionne, avec ses partenaires et grâce leurs apports, d'impulser un changement profond de paradigme pour que les urgences écologiques et les transitions à engager constituent une réflexion et un maillon central des politiques publiques du territoire. Le PETR souhaite aussi faire converger ses démarches vers un projet global et transversal de transition. La convergence des missions transition écologique et Avenir Montagne constitue une première étape dans le décloisonnement des missions du PETR et l'ouverture à une vision globale. L'intégration de l'ensemble de ces stratégies à travers le SCoT instaure un objectif central dans le projet de territoire du PETR. Le SCoT pourra ainsi instituer une véritable vision transversale et globale des transitions à travers l'inclusion de toutes les missions du PETR.

5.1. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans le cadre de son projet de territoire, le PETR a affirmé sa volonté de faire de la transition écologique et de la valorisation des ressources locales un véritable axe de développement. C'est dans cette optique qu'il a été lauréat puis signataire en 2020 d'un Contrat de Transition Écologique suivi par la convergence en décembre 2021 vers le Contrat de Relance et de Transition Écologique établi sur le territoire du PETR et de la communauté de communes du Piémont Cévenol. Un soutien à l'ingénierie, financé par l'ADEME, a permis la création d'un poste ciblé sur la transition écologique afin d'élaborer et d'animer une stratégie de transition et d'accompagner les projets des collectivités du territoire dans ce sens. Une chargée de mission a été recrutée le 1er septembre 2021.

Le PETR s'est notamment positionné fin 2022 sur l'appel à projet "mobilisation des élus pour favoriser la transition écologique dans les territoires" de l'ADEME (programme Un Mandat Pour Agir) visant à accompagner les collectivités dans la mise en place d'un programme ambitieux de sensibilisation - formation et mobilisation des élus autour des questions de transitions. Ce programme s'adresse en priorité aux élus mais sera également proposé aux agents de la fonction publique et éventuellement élargi lors d'évènements tout public. Il peut comprendre par exemple des conférences, des cycles de documentaires, de formation, des animations de terrain, des ateliers / "jeux sérieux", des visites de sites dans et hors du territoire, l'accueil d'élus d'autres territoires pour partager des expériences...

Les principaux objectifs de la démarche sont les suivants :

- Améliorer la compréhension, l'appropriation et l'acculturation des élus – citoyens – agents des enjeux et concepts actuels : épuisement des ressources naturelles, effondrement de la biodiversité, changement climatique, sobriété, changement et approche systémique, soutenabilité, agro-écologie, artificialisation des sols, planification écologique, justice sociale et écologique ... ;

- Vulgariser les connaissances scientifiques autour de ces sujets ;
- Réussir et poursuivre dans le temps long les diverses démarches et stratégies de transitions lancées par le PETR et ses EPCI membres afin d'aboutir à des effets leviers et des actions concrètes d'adaptation ainsi qu'à une meilleure prise en compte de l'urgence de l'action ;
- Accompagner les élus dans la mise en oeuvre d'actions concrètes ;
- Accompagner l'émergence de lieux de débats, d'échanges, d'expérimentation afin d'« embarquer » largement et faire de la transition une ligne centrale.

L'appropriation de ces connaissances par tous, des décideurs aux citoyens, constitue un élément clé dans l'adaptation et la résilience future des territoires. En parallèle, la conception d'une stratégie territoriale de transition écologique en Causses et Cévennes nécessite l'invention de nouvelles formes de gouvernance et d'approches pour favoriser la construction d'un récit commun et de modalités de prises de décision adaptées à la complexité des enjeux. Ces démarches de sensibilisation et de mobilisation peuvent être un « petit pas » permettant d'enclencher de nouvelles formes de gouvernance ou a minima de nouveaux espaces de dialogues, d'échanges et d'intelligence collective. Il s'agira notamment d'accentuer le déploiement d'ateliers spécifiques (Fresque du Climat et Fresques amies, Atelier 2 Tonnes...) permettant une formation ludique, accompagnés d'événements plus larges sur certaines thématiques (conférence, table ronde dans un objectif de transversalité avec les différentes missions du PETR) et de formations plus techniques à destination des élus et agents (Formation ECLR Occitanie...). Ainsi, le PETR souhaite déployer une programmation d'événements réguliers de sensibilisation et de vulgarisation scientifique sur les sujets de transitions qui viendraient appuyer ses différentes missions : Transition écologique, Attractivité du territoire, programme Avenir Montagne, démarche SCoT... Ces moments constitueront un lieu d'échange, de débat et de prospective sur le territoire et pourront notamment nourrir la programmation du futur Centre d'Interprétation du Changement Climatique du Mont Aigoual.

Enfin, un partenariat entre ce programme et la Filature du Mazel a été initié. La Filature vient d'être labellisée Pôle d'Innovation Territoriale (PIT) pour 3 années (2022-2024) sur la base d'un argumentaire autour du paradigme art-science, des transitions et de l'adaptation au changement climatique et de la construction de nouvelles solidarités. Un groupe de pilotage comprenant le PETR, la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires, le Parc national des Cévennes et l'ONF est en train d'être constitué par la structure, également en lien avec des partenaires d'envergure nationale et internationale sur les thématiques du PIT. Les démarches de la Filature du Mazel et l'ambition du PETR Causses et Cévennes en matière de transitions étant extrêmement complémentaires, les différentes actions élaborées dans le cadre du PIT seront également soutenues par le programme Mobelus et construites en partenariat.

5.2. LA TRANSITION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE : LE PLAN AVENIR MONTAGNE

5.2.1 Le Plan Avenir Montagne

Le 27 mai 2021, l'État a lancé un nouveau programme visant à accompagner les territoires de montagnes dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique. Ce plan s'intitule « **Avenir Montagne** ».

Doté de 650 M€ de crédits publics (Etat, Régions), il s'articule autour de trois axes et quatorze mesures. Ces trois axes sont :

- Axe 1 : Favoriser la diversification de l'offre et la conquête de nouvelles clientèles,
- Axe 2 : Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagnes,
- Axe 3 : Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids ».

Sous l'égide des commissariats de massif, relais territoriaux de l'ANCT dans le cadre spécifique de la loi Montagne, un dispositif d'accompagnement des territoires est mis en place. Intitulé **Avenir Montagne Ingénierie**, ce programme comportant deux volets : Ingénierie et Investissement, apporte un appui opérationnel à une soixantaine de territoires de montagne faiblement dotés en ingénierie et porteurs d'un projet révélateur de l'économie de montagne. Ces territoires souhaitent aussi repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée, toutes saisons, durable, respectueuse de la biodiversité et des paysages, et sobre en ressources naturelles et foncières. Il s'articule enfin avec les autres programmes interministériels de l'État (CRTE, Petites Villes de Demain, ...).

Avenir Montagne Ingénierie est structuré selon cinq principes guidant l'action de l'État et selon les trois piliers suivants :

- **Pilier 1** : recrutement d'un chef de projet par territoire sélectionné pour accompagner la conception, la mise en œuvre et assurer le suivi du nouveau projet de développement touristique. Un financement forfaitaire de 120 000€ sur 2 ans est prévu, ainsi qu'une formation et un accompagnement du chef de projet.
- **Pilier 2** : Mutualisation et partage des expériences entre collectivités et massifs sous la forme de club des territoires, plateforme commune, centre de ressources...
- **Pilier 3** : Soutien en ingénierie par un accès à des offres thématiques pour permettre aux collectivités de définir ou adapter et mettre en œuvre leur projet de territoire en conformité avec les objectifs du programme.

5.2.2 L'inscription du PETR Causses et Cévennes dans le plan Avenir Montagne

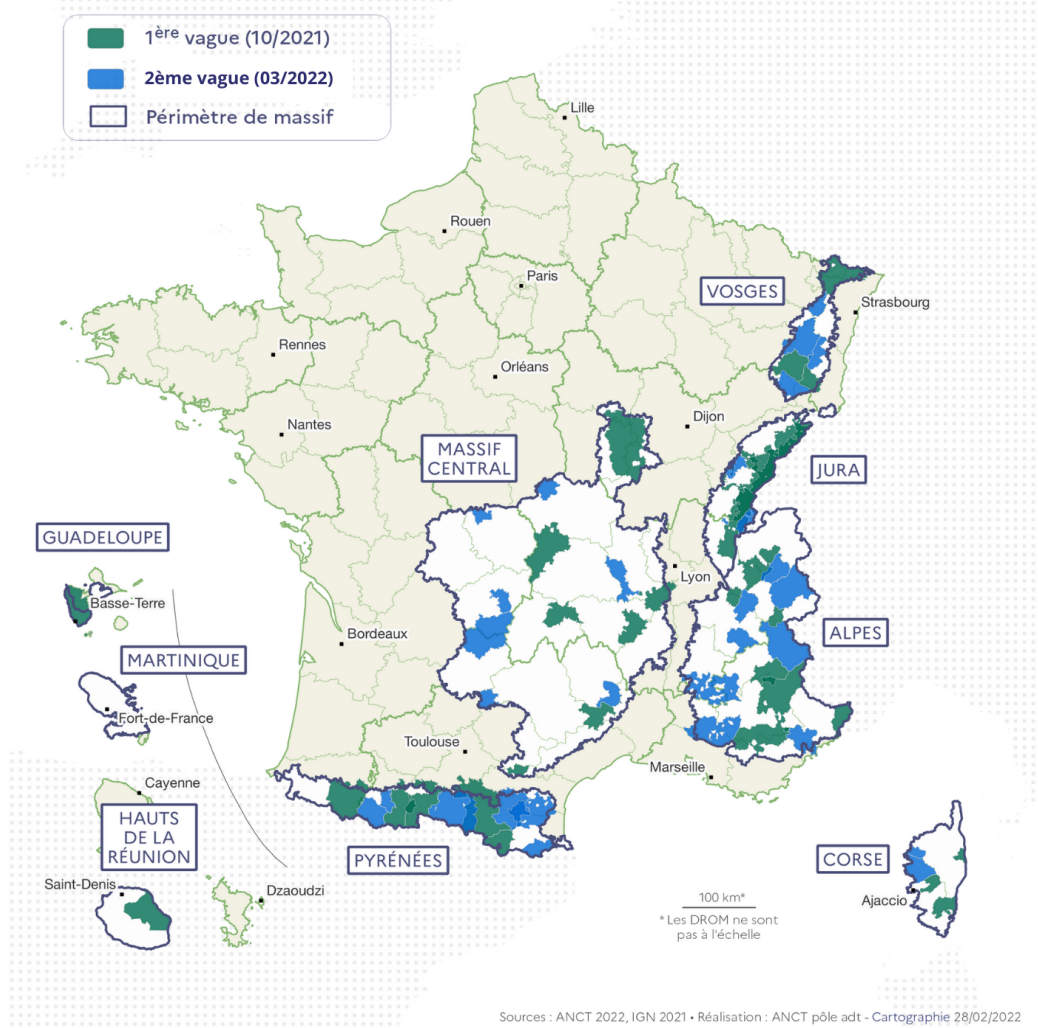
Avec l'appui des deux communautés de communes, des offices de tourisme et du Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles, le PETR s'est positionné sur les deux volets du plan Avenir Montagne : le volet Ingénierie et le volet Investissement.

Concernant le volet Ingénierie, à l'occasion du Conseil National de la montagne qui s'est tenu le vendredi 8 octobre 2021, le secrétaire d'État chargé de la ruralité a annoncé que le PETR Causses & Cévennes faisait partie des 32 territoires lauréats de la première vague de sélection.

Le PETR Causses et Cévennes a participé à la réunion de lancement du dispositif le 16 décembre 2021 avec M. Joël Giraud, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité, et M. Jean-Baptiste Lemoyne, Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie et auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises.

62

TERRITOIRES LAURÉATS D'AVENIR MONTAGNES INGÉNIERIE



- **Avenir Montagne - Volet Ingénierie**

Le chef de projet, Alexandre Tannai, a pris ses fonctions le 15 mars 2022.

L'ambition du PETR est de mener une réflexion globale sur la transition écologique du tourisme qui comprend plusieurs thématiques principales :

- la place de la station Prat Peyrot dans le système d'offre d'Activités de Pleine Nature,
- le maillage des Activités de Pleine Nature du territoire du PETR Causses et Cévennes,
- les offres de services des hébergements et de la restauration,
- la mobilité des touristes sur le territoire,
- le maillage et les liaisons entre les principaux sites phare du territoire (Mont Aigoual, le cirque de Navacelles, la cascade de la Vis, etc...).

Cette année a été ponctuée de plusieurs temps forts dont le premier comité de lancement du programme Avenir Montagne (17 janvier), l'animation d'un Atelier Tourisme et Mobilités avec le Conseil de développement (13 juin), l'élaboration de la candidature du PETR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Avenir Montagnes Mobilités (mars-septembre), le deuxième comité de pilotage validant les études à lancer et la candidature du territoire comme pilote du programme (18 octobre) et le lancement du programme d'accompagnement des territoires pilotes (10 novembre).

Au-delà de son rôle de facilitation et de mise en réseau, le chef de projet a mené une phase de diagnostic touristique pour faire apparaître les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du territoire en matière d'économie, d'offre d'hébergements touristiques et de restauration ainsi que d'offres de loisirs et sportives. Ce diagnostic a mis en lumière un nombre important de données à préciser pour évaluer et établir un schéma réflexif pour la transition du tourisme. Trois études financées par le Plan Avenir Montagne ont été sollicitées auprès de l'ANCT, de la Banque des territoires et de la société Dianeige. La première est l'étude de l'enneigement de la station de Prat Peyrot effectuée par le consortium Dianeige/Météo France/INRAE. La seconde, intitulée « Réaliser des diagnostics territoriaux, définition des enjeux et orientations stratégiques », vise à établir un diagnostic sur l'économie touristique pour les hébergements et la restauration. La troisième porte sur les activités de pleine nature et est proposée par la Banque des Territoires.

● **Avenir Montagne - Volet Investissement**

Sur le volet investissement, le dossier déposé par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires lors de l'appel à projets Investissement 2021 pour la requalification de la station Prat Peyrot a été sélectionné et a bénéficié d'une subvention de 290 888,45 €.

● **Le PETR Causses et Cévennes, territoire pilote du programme Avenir Montagne**

Le territoire du PETR Causses et Cévennes est confronté à des enjeux typiques des territoires de moyenne montagne du Massif Central. Notamment, ceux de gouvernance et d'emboîtement d'échelle font appel à de nouvelles formes de méthodologie de gestion de projet. Le PETR porte aussi l'ambition de construire un récit authentique et fédérateur pour dessiner les contours d'un futur touristique désirable et durable en Causses et Cévennes. Dans cette optique, le PETR Causses et Cévennes a intégré en octobre 2022 le groupe des 10 territoires pilotes du programme Avenir Montagne. Il est le seul du Massif Central et un des trois de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée. Les Territoires pilotes ont pour but de voir leurs projets accélérés au moyen d'un suivi personnalisé mené par la Fabrique des transitions (https://www.fabriquedestransitions.net/index_fr.html) , alliance qui regroupe plus de 350 alliés, issus d'univers divers : collectivités, laboratoires de recherche,

associations, etc. Ce groupe bénéficie d'un accompagnement renforcé de la Fabrique des Transitions et a vocation à nourrir les autres territoires du programme de leurs retours d'expérience.

Le programme d'accompagnement des territoires pilotes a débuté par la création d'une équipe dite des « 4 fantastiques », constituée de 4 binômes : élus, techniciens, représentants de l'État et socioprofessionnels. C'est en œuvrant ensemble que ces acteurs seront à même de porter et de piloter des transitions systémiques. L'équipe est donc composée comme tel :

Élus	Techniciens du PETR Causses et Cévennes	Représentants de l'État	Socioprofessionnels
Sylvie Arnal (maire du Vigan, présidente de l'office de Tourisme Cévennes & Navacelles) Alexandre Vigne (maire de Lanuéjols, vice président du PETR)	Anaïs Grasset (chargée de mission Transition écologique) Alexandre Tannai (chef de projet Avenir Montagnes)	Parc national des Cévennes Office National des Forêts	Mathieu Fougerit (gérant de Cigale Aventure) Eliette Guine (directrice de la Filature du Mazel)

Le directeur de la Fabrique des Transitions, Jean-François Caron, par ailleurs Maire de Loos-en-Gohelle (62), ville pilote du développement durable, a débuté une analyse sensible du territoire et ses ressources. Une première session d'entretiens a été réalisée le 22 décembre et sera suivie d'une seconde les 16 et 17 février 2023. La restitution de ce diagnostic donnera lieu à un événement au printemps 2023.

En parallèle du diagnostic, les élus référents du programme Avenir Montagne sont formés dans le cadre d'un cycle de webinaire consacré aux enjeux de transition écologique des territoires de montagne. Depuis décembre, 4 de ces webinaraires ont eu lieu. Plusieurs autres élus non référents mais souhaitait être sensibilisés aux questions abordées y ont aussi participé.

5.2.3 L'AMI Aménagement touristique durable

L'évolution des pratiques touristiques vers un tourisme plus vert et toutes saisons augmente la pression sur des petits sites en zone peu dense et peu outillés pour y faire face. Déjà fortement impactée par l'explosion de sa fréquentation, la cascade de Saint-Laurent-le-Minier concentre nombre d'enjeux caractéristiques des sites de baignade en rivière.

L'AMI Aménagement touristique durable lancé par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires recherchait des projets répondant aux grands enjeux du

tourisme durable : gouvernance, diversification de l'offre, intégration des populations résidentes dans le tourisme local, protection de l'environnement, gestion de la ressource, éducation à l'environnement et au changement climatique, accessibilité notamment par les mobilités douces... Le PETR Causses et Cévennes a candidaté dans l'objectif d'obtenir un accompagnement renforcé de l'Etat pour la commune et la communauté de communes et de faire émerger des pistes d'action intégrables, reproductibles et généralisables ailleurs sur le territoire.

Bien que le projet proposé n'ait finalement pas été retenu, la concertation menée au coeur de l'été 2022 avec la sous-préfecture du Gard, la DDTM du Gard, les communautés de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires et du Pays Viganais, la commune de Saint Laurent le Minier et l'équipe du PETR a permis de nourrir la vision et les actions développées dans le cadre du programme Avenir Montagne.

5.3. LA FILIÈRE BOIS

La forêt est un enjeu important pour le territoire du PETR Causses et Cévennes. Elle représente un potentiel économique, social et environnemental majeur. De plus, la forêt domaniale de l'Aigoual est l'une des quinze forêts françaises labellisées « Forêt d'exception ». De nombreux acteurs interviennent sur le territoire : ONF, Centre Régional pour la Propriété Forestière, Communes forestières, exploitants forestiers, scieurs... Ainsi, il semble important d'engager un travail de coordination des acteurs en faveur du développement du territoire.

Parmi les outils existants, la charte forestière de territoire (CFT) est un dispositif de nature non contractuelle instauré par la loi d'orientation forestière de juillet 2001 (art. L.12 du Code forestier). Elle consiste à analyser la place de la forêt et de la filière bois au sein d'un territoire, afin de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois un levier de développement local. La charte repose sur une démarche de concertation entre les acteurs concernés et se concrétise avec la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel. Les actions de la charte forestière couvrent les trois volets de la forêt (économique, social et environnemental) et peuvent être portées par le PETR mais aussi par les acteurs du territoire.

En 2021, le PETR Causses et Cévennes et ses communautés de communes membres ont délibéré en faveur de l'engagement du territoire dans l'élaboration d'une charte forestière de territoire. En 2022, le PETR a été sélectionné par la Région dans le cadre de l'appel à projet 16.7 PDR LR – Stratégie locale de développement forestier qui permet d'accéder à des financements pour lancer la démarche.

Le PETR Causses et Cévennes dispose d'un important volume de ressource forestière sur son territoire, avec une grande diversité des peuplements. Par son caractère multifonctionnel, la forêt constitue plusieurs enjeux pour le territoire :

- Social : Elle fait partie intégrante des paysages. Elle confère aux habitants un cadre de vie exceptionnel et est un atout pour le développement du tourisme ;

- Environnemental : Le territoire du PETR comporte des espèces faunistiques et floristiques, ainsi que des habitats remarquables. La forêt joue un rôle essentiel dans le cycle du carbone, la régulation du climat et la préservation des écosystèmes ;
- Économique : Les espaces forestiers constituent une ressource locale disponible, durable et génératrice d'activités.

Dans sa réflexion, le PETR est accompagné par les Collectivités forestières d'Occitanie. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de leur programme d'action annuel, cofinancé par la DRAAF et la région Occitanie. Son objectif est de tester de nouvelles méthodes d'accompagnement pour les territoires souhaitant définir et porter une stratégie forestière.

Fin 2022, la procédure de recrutement de l'animateur(ice) chargé de l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire a été lancée. L'élaboration de la charte forestière de territoire s'étalera sur 18 mois, entre avril 2023 et septembre 2024.

5.4. LES MOBILITÉS

Du fait de son caractère rural, montagneux, très peu dense et d'un habitat fragmenté, les habitants et les activités du PETR sont très dépendants des véhicules motorisés, notamment de la voiture individuelle. Ils sont aussi davantage soumis au temps qu'à la distance. Les mobilités sont donc un enjeu fort d'aménagement pour le territoire tant écologique qu'économique et touristique. La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) redéfinit les outils juridiques qui permettent la construction et la mise en œuvre d'une politique de mobilité locale en fonction des besoins de chaque territoire. La Région est la nouvelle Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) sur le territoire.

Le précédent conseil de développement avait engagé une réflexion sur le sujet dès 2018 et le PETR avait bénéficié de l'appui d'un stagiaire en 2019. L'élaboration d'un plan de mobilités est aussi une action inscrite dans le CTE en 2020.

Luana Ceccone a effectué un stage entre mars et août 2022 avec l'objectif de préfigurer une stratégie territoriale de mobilités en :

- produisant une analyse du territoire à travers un état des lieux actualisé de la mobilité sur le PETR et un recensement des besoins et pratiques des usagers et futurs usagers,
- définissant et priorisant les enjeux en matière de mobilité sur le territoire en lien avec les acteurs locaux et le groupe projet du SCoT,
- proposer un programme d'actions stratégiques.

Notamment, Luana Ceccone a mis à profit les rencontres avec les communes organisées pour recenser leurs projets dans le cadre de l'élaboration du SCoT pour échanger avec elles sur leurs besoins en termes de mobilités. Luana Ceccone a aussi recueilli les besoins et les pratiques des citoyens en tenant plusieurs stands sur le marché du Vigan et en diffusant largement un questionnaire dont elle a obtenu près de 300 retours.

L'ensemble des données collectées et des analyses produites par Luana Ceccone a nourri la démarche d'élaboration du SCoT en collaboration avec l'Agence d'urbanisme de la Région

Nîmoise et Alésienne et a permis au PETR Causses et Cévennes de candidater à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Avenir Montagne Mobilités porté par l'ANCT.

La sélection du PETR Causses et Cévennes à l'issue de cet AMI lui confère les moyens nécessaires pour engager, dès 2023, l'élaboration d'une stratégie territoriale de mobilités en lien avec le SCoT.

Parmi les attendus de l'AMI que le plan de mobilités devra intégrer figurent notamment :

- Le développement et la mutualisation des services de mobilités. Cet objectif a pour but de réduire les dépenses économiques pour l'ensemble de la population et des acteurs du territoire grâce à des innovations frugales.

- La création de lien social et la diminution de l'isolement des personnes vulnérables, notamment en incitant le remplacement de l'auto-solisme par des pratiques solidaires.

- La réduction de l'empreinte carbone et de la consommation de l'énergie liées aux déplacements.



5.5. L'EAU

L'eau, tant du point de vue de la ressource que des risques, est un enjeu important du territoire. Les différents ateliers menés dans le cadre du SCoT l'ont confirmé. Les élus du PETR ont donc constitué un groupe de travail pour se saisir de ce thème dans une approche globale.

Pour rappel, l'Etat Initial de l'Environnement du SCoT dresse un état des lieux à la fois complet et synthétique de l'eau sur le territoire qu'il convient d'approfondir et de vulgariser. Une réunion en février 2022, à laquelle ont été conviés les trois Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) du territoire du PETR et le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM), a permis d'échanger sur la ressource en eau et de disposer d'une synthèse des études et données existantes sur chaque bassin versant (BV du fleuve Hérault, BV des Gardons, BC du Tarn Amont) du PETR. Les différentes structures ont pu expliciter les

différents documents réglementaires existants sur le périmètre (SDAGE, SAGE, PGRE...) et les différents enjeux spécifiques à chaque bassin versant.

Par ailleurs, dans le cadre de ces différentes réflexions et de la démarche du SCoT, une présentation de l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes, de l'inscription des Causses et des Cévennes au Patrimoine Mondial de l'Humanité, a été réalisée le 21 avril 2022. Cette intervention s'est centrée autour des axes suivants :

- Paysage culturel de l'agropastoralisme, de quoi parle-t-on exactement ? Pour une meilleure compréhension de ce qui fait la valeur universelle exceptionnelle de ce territoire et des enjeux de conservation pour les générations futures.

- Focus sur le devenir des paysages de terrasses en Cévennes dans un contexte de renforcement des extrêmes climatiques.

Cette présentation a été suivie d'un temps d'échange et de débat, en présence de Madame la sous-préfète et de différents acteurs locaux (élus, citoyens, conseil de développement, acteurs socio-économiques etc...). La question du devenir des systèmes de terrasses et des ouvrages associés se trouve être très transversale comme en témoignent les nombreux thèmes abordés : préservation et mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et immatériels liés aux terrasses, gestion de la ressource en eau, adaptation au changement climatique, développement d'une agriculture qualitative et de circuits courts, l'artisanat et la formation... Un consensus a émergé sur la nécessité de faire valoir les spécificités du territoire, notamment dans l'interprétation de certaines réglementations mal adaptées aux enjeux locaux et dans l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification comme le SCoT.

Les actions de capitalisation et de partage de connaissances, d'information et sensibilisation comme cette initiative sont un premier levier efficace. Le programme "Un mandat pour agir" de l'ADEME, présenté ci-dessus, permettra également d'étendre ce types d'interventions et de moments d'échanges-débats sur le territoire. Si vous souhaitez consulter le support de cette intervention c'est  [ici](#)

6. L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET LA COMMUNICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire, le PETR Causses & Cévennes œuvre aussi en faveur de l'attractivité du territoire et en matière de communication.

6.1. L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La mission de l'appel à projet « Relever le défi démographique » de la Plateforme Accueil et Attractivité devait se terminer en mai 2022 mais une prolongation jusqu'en avril 2023 a été obtenue. De nombreux territoires ont déjà terminé leur conventionnement. Bien qu'un nouvel appel à projet ait été publié en janvier 2023, la tendance est à une clôture de la mission en avril 2023.

En 2022, la mission « Retrouver un dynamisme démographique en Causses et Cévennes », s'est déroulée à mi-temps sur 4 mois (du 05/09/22 au 31/12/22), suite à l'absence pour maladie de la chargée de mission.

Le bilan de l'année 2022 est présenté selon les axes et les éléments de la mission.

6.1.1. Animation et coordination du projet

En complément des réunions avec les élus et les agents du PETR C&C, la réflexion se développe autour du sujet de l'attractivité. Voici quelques exemples, permettant de nourrir la thématique.

Séminaire de la plateforme Accueil et Attractivité en Massif central

- Des séminaires de travail étaient proposés par l'équipe de la Plateforme Accueil et Attractivité en Massif central. Le PETR Causses et Cévennes a pu participer à certains temps forts, notamment le séminaire des 28 et 29 mars 2022 à Archipel Volcans dans le PNR des Volcans d'Auvergne.

Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC)

- L'Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC) a lancé au printemps 2022 une étude pour :
 - Identifier les typologies principales des nouveaux arrivants et potentiels nouveaux arrivants notamment dans les parcs du Massif central,
 - Analyser l'offre d'accueil proposée dans les territoires de parcs,
 - Accompagner les parcs et leurs partenaires pour réorienter leurs actions (collectives ou territorialisées) en matière d'accueil, d'aménagement et de valorisation de leur territoire.
- **Le séminaire des Territoires** s'est tenu en visio le 29 novembre 2022, dans le cadre de l'étude menée par l'Inter-Parcs Massif central (IPAMAC) sur les nouveaux arrivants et l'offre d'accueil des parcs.

- Séminaire de l'UNADEL, La mise en récit : « storytelling » ou levier au service des transitions ?

A voir sur: <https://youtu.be/rIF3mLX0tpl>

6.1.2. Mise en réseau des acteurs de l'accueil

Le réseau local d'accueil du PETR C&C est constitué de:

- o La mission locale
- o Le Pôle emploi
- o Le réseau Relance-Occtav
- o Les offices de tourisme: Sud Cévennes et Valleraugue
- o Les services développement économique des EPCI Pays Viganais et Causses-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires

Relance-Occtav, antenne d'Alès

La chargée de mission a sollicité à plusieurs reprises le réseau **Relance-Occtav** (transmission, reprise d'activité Cévennes et Margeride) car certains porteurs de projet ont eu besoin de leur accompagnement. Mi-décembre 2022, le conseiller d'entreprise chargé de la transmission, basé à Alès, a quitté son poste. Son successeur sera désigné prochainement.

CCI du Gard, antenne du Vigan

Des échanges réguliers ont aussi eu lieu avec l'antenne du Vigan de la CCI du Gard et la mission Chaleur Renouvelable qui conduit actuellement des audit thermiques pour les entreprises et les collectivités.

Mission Locale du Vigan

La Mission Locale du Vigan est toujours partenaire.

- **Guide de l'accueil**

Cette action a été reportée pour privilégier les réseaux sociaux.

6.1.3. Promotion et marketing territorial

- **Outils marketing dédiés à l'accueil**

La rubrique du site internet du PETR Causses & Cévennes '[S'installer](#)' est dédiée à la mission.

Sur la page '[Ils se sont installés](#)', la rédaction d'articles se poursuit avec notamment:

- un article à propos des besoins de recrutement de médecins généralistes sur la commune du Vigan, au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Jardin des Orantes,
- un article à propos de la création d'un tiers-lieu à Lasalle.

- **Être identifié comme territoire d'accueil sur le territoire**

Le PETR a participé à une conférence organisée par Rd'Evolution, le 23/09/22 au Vigan, regroupant les [OASIS](#) (des écohameaux, habitats participatifs, fermes collectives, tiers-lieux...) créées par des collectifs de citoyens. La discussion portait sur le sujet des règles de l'urbanisme. Daniel ZEBERKO, vice-président du PETR référent sur le SCoT, a pu expliquer le travail en cours pour l'élaboration du SCOT. Un agent de l'urbanisme de la communauté de communes du Pays Viganais a fait un point sur le sujet des Secteurs de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL). La chargée de mission attractivité a encouragé les porteurs de projet à se faire connaître pour bénéficier d'un accompagnement.

- **Être identifié comme territoire d'accueil à l'extérieur**

Sur notre territoire, la pénurie de logement (achat comme locatif) et de locaux est toujours identifiée comme un frein pour les personnes souhaitant s'y installer.

Un travail pour l'accueil de médecins sur le Viganais est initié fin 2022. Une équipe constituée d'agents de l'office de tourisme, de médecins généralistes de la MSP des Orantes au Vigan, la communauté de communes Pays Viganais et la ville du Vigan. La chargée de mission participe à ce groupe de travail qui étudie différents outils de promotion adressés à des médecins généralistes susceptibles de venir s'installer au Vigan, en libéral ou en salarié. Les dispositifs devraient être lancés en mars 2023, lors du Ceven'trail et au travers d'un publipostage auprès de médecins généralistes des Hauts-de-France et d'Ile de France

6.2. L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

- **Devenir le référent territorial du premier accueil**

La chargée de mission a reçu des personnes ayant pour projet de venir s'installer sur le territoire du PETR Causses & Cévennes grâce à la redirection par les maires ou leurs services.

Les porteurs de projet accompagnés de septembre 2022 à fin décembre 2022 par la chargée de mission sont :

30/12/2022	ASSOCIATION	Le Vigan	Le porteur de projet programme des concerts sur le territoire et intervient aussi dans les écoles (composition, chant et musique). L'association nous a sollicité pour trouver des financements.
21/12/2022	ASSOCIATION	Val-d'Aigoual	Ce bar associatif propose des animations et une petite restauration. L'association nous a sollicité pour trouver des financements.
20/12/2022	PRIVÉ	Le Vigan	Une SAS composée de 7 associés a fait l'acquisition d'une très belle demeure. Deux personnes nous ont rencontré pour aborder leurs problématiques de

			règlement d'urbanisme, rénovation énergétique, gestion collaborative du projet...
06/12/2022	PRIVÉ	Val-d'Aigoual	Une photographe indépendante est venue se présenter et exposer sa démarche. Elle réalise une mission pour un village du territoire et souhaite échanger à propos des strates administratives du territoire et plus largement des facteurs d'attractivité.
01/12/2022	PRIVÉ	Le Vigan	Une nouvelle adresse, proposant une cuisine bio et végétarienne, va ouvrir prochainement. Structurée en SCOP, un chef sera recruté.
16/12/2022	PRIVÉ	St André de Majencoules	Visite de l'atelier d'art. Discussions focalisées sur les difficultés à rénover le bâtiment. Mise en relation avec les offices de tourisme.
24/10/2022	PRIVÉ	St André de Majencoules	Un petit déjeuner, réunissant les élus du territoire (PETRCC, CCPV, CCCAC-ts) a eu lieu afin de visiter les lieux et de rencontrer les personnes clés. L'ambition est la rénovation du bâtiment, la montée en gamme de l'établissement et les économies d'énergie. Nous les avons mis en relation avec la CCI: M. Moreno de la CCI nous a ensuite transmis le diagnostic énergétique.
14/10/2022	PRIVÉ	Molières Cavailiac et Pommiers	Un trufficulteur rencontre des difficultés pour développer son projet agritouristique. Le règlement d'urbanisme, passé en revue plusieurs fois par les services de la CCPV n'autorise pas, à ce jour, le développement d'activités de tourisme.
14/09/2022	ASSOCIATION	Lasalle	Nous accompagnons les deux fondateurs d'un tiers-lieu à Lasalle et répondons régulièrement à leurs besoins d'accompagnement, notamment leurs démarches pour trouver des financements.

● **Accompagnement et suivi des installations**

Certaines installations prévues en 2022 ont abouti, d'autres sont abandonnées ou bien toujours en cours. Commerces, tiers-lieu, associations mais aussi des structures hybrides dans lesquelles les porteurs de projet vivent et travaillent sur un même site, nécessitent d'être accompagnés sur différents sujets: subventions, aide à la rénovation énergétique, mise en réseau... Les personnes sont ensuite orientées vers les interlocuteurs adéquats: communautés de communes, CCI pour les diagnostics thermiques, mairies, notre chargée de projet CRTE, la chargée de projet PAT...

● **Constitution du nouveau GAL**

Le programme LEADER 2014-2022 s'est achevé fin décembre 2022 et le nouveau programme, pour la période 2023-2027, est en cours d'élaboration. Il démarrera courant mars 2023 et sera déployé sur un territoire élargi, porté par un nouveau Groupe d'action locale. Le PETR Causses et Cévennes participe aux réunions techniques du futur GAL Aigoual-Cévennes-Pic Saint Loup. La chargée de mission s'est impliquée lors des différentes

phases du projet: création des fiches-action, recrutement des membres du comité privé, définition des statuts de l'association porteuse et établissement du budget de fonctionnement.

6.3 LA COMMUNICATION

Face au constat d'un manque de visibilité du PETR, les élus du PETR ont initié un groupe de travail sur la communication du PETR. Ce groupe de travail est amené à collaborer avec le groupe de travail Communication & Participation citoyenne du Conseil de développement.

Depuis octobre 2021, le site du PETR (<https://petr-causses-cevennes.fr/>) est de nouveau actualisé de manière régulière et des profils LinkedIn et Facebook ont été créés afin de rendre le PETR visible sur les réseaux sociaux. Le PETR s'est aussi doté de deux kakémonos.

Sur LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/petr-causses-et-cevennes>), la page du PETR atteint, fin 2022, 180 abonnés, plus de 143 visiteurs uniques et 336 pages vues (de mars à décembre 2022).

La page Facebook (<https://www.facebook.com/PetrCaussesCevennes>) du PETR est suivie par 60 abonnés et plus de 7 500 utilisateurs ont vu les messages diffusés (de janvier à décembre 2022).

D'autres idées ont commencé à émerger et seront à travailler à plus ou moins long terme : création d'un événement ambitieux porté par le PETR, mise en avant de la structure sur les documents de communication des projets accompagnés et lors de leurs inaugurations...

7. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à l'article L. 5741-1 du CGCT, le Conseil de développement territorial du PETR Causses et Cévennes réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

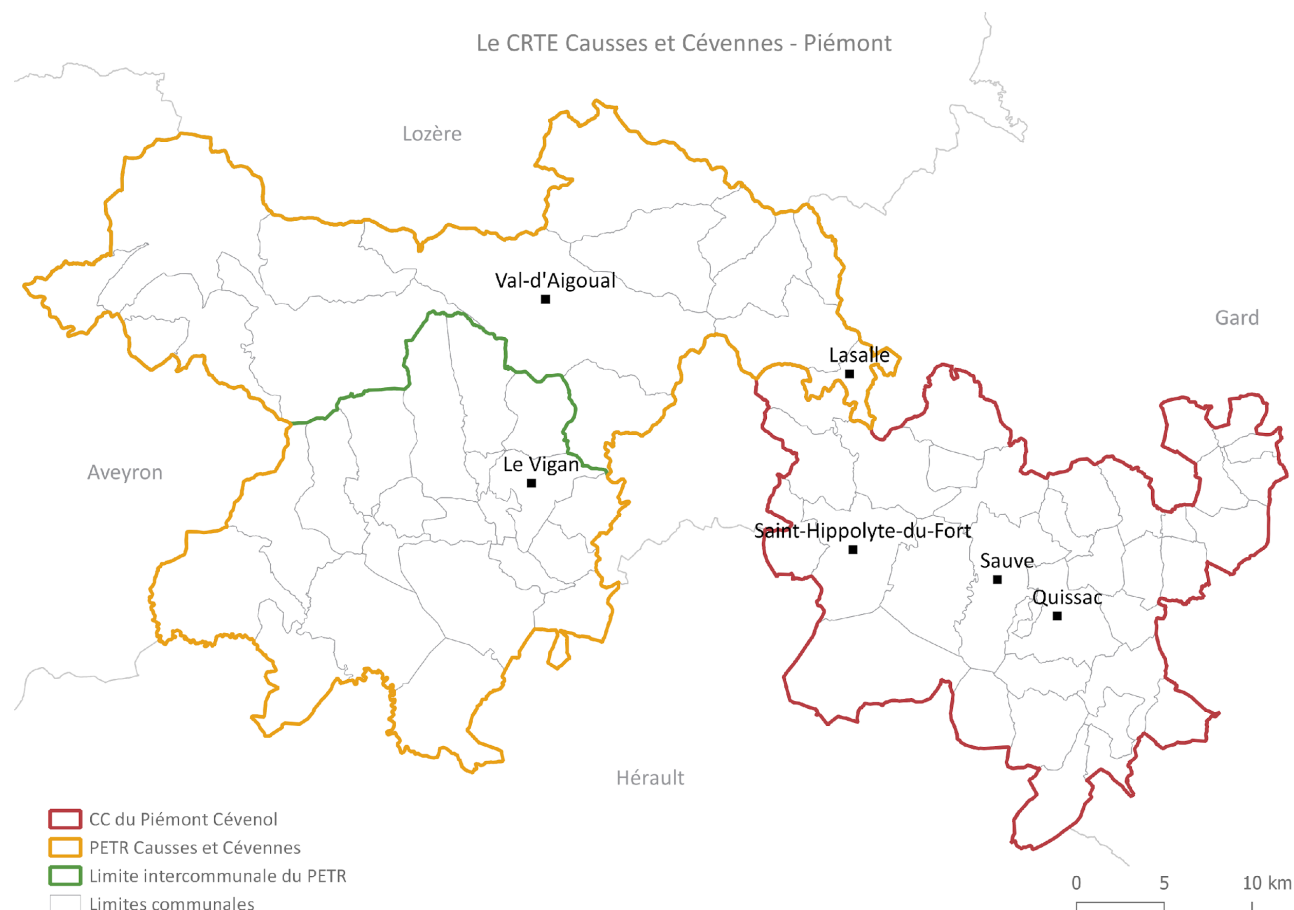
Le conseil de développement est composé de 29 représentants de la société civile du territoire, nommés par le conseil syndical du PETR. Il s'agit d'un organisme consultatif au service du projet du territoire. Il est donc consulté sur les principales orientations du PETR Causses et Cévennes, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Le conseil de développement s'est structuré en trois groupes de travail (Attractivité et développement / Transition écologique / Communication et participation citoyenne) et s'implique particulièrement dans les travaux du SCoT.

Deux séances plénières du Conseil de développement ont été organisées en 2022, le 17 février et le 18 octobre. Des représentants du Codev ont participé à tous les temps forts de l'élaboration du SCoT (cf rubrique dédiée au SCoT précédemment) ainsi qu'à des réunions de travail sur le tourisme, l'eau, la transition écologique et les mobilités.

8. LES OUTILS FINANCIERS ET LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

Le PETR Causses & Cévennes anime et pilote les politiques contractuelles avec l'Etat et la Région sur son périmètre augmenté de la communauté de communes du Piémont Cévenol.



8.1. LE CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE (CTO)

8.1.1. Le CTO 2018-2021

Le PETR et la Communauté de communes du Piémont Cévenol se sont engagés avec la Région et le Département du Gard dans un contrat territorial pour la période 2018-2021.

Ce contrat a pour objectif d'agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l'emploi grâce à la construction d'une vision partagée du projet de territoire entre le territoire, la Région et le Département. Il concerne l'ensemble des politiques régionales à destination des territoires, y compris les fonds européens, dont la Région est, à présent, l'autorité de gestion.

Le CTO 2018 - 2021 du PETR Causses et Cévennes et de la communauté de communes du Piémont Cévenol a permis d'accompagner 105 projets représentant 31,5 M€ d'investissements et 12,5 M€ de financements publics. Le contrat s'appuyait sur 2 objectifs stratégiques (Renforcer l'attractivité du territoire / Soutenir l'économie et valoriser durablement les ressources locales) et 7 mesures. Plus des trois-quarts des aides publiques attribuées l'ont été sur la Mesure 2 : Adapter le cadre de vie aux besoins des habitants (56%) et la Mesure 7 : Accompagner la transition énergétique du territoire (26%). Ainsi, le CTO 2018 - 2021 a permis d'optimiser les aides financières des projets portés par les communes et les communautés de communes et a favorisé la coopération entre collectivités.

Ce partenariat s'est également traduit par l'accompagnement et la labellisation de trois communes dans la démarche Bourg-Centre Occitanie : Le Vigan, Quissac, Saint-Hippolyte-du-fort.

8.1.2. Le CTO 2022-2028

Le contrat cadre CTO 2022-2028 est en cours d'élaboration et devrait être finalisé au printemps 2023. Néanmoins, un certain nombre de projets ont été soutenus en 2022. Ceux-ci seront intégrés au premier programme opérationnel du nouveau contrat.

Pour la période 2022-2028, la politique territoriale de la Région vise à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et à répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le Pacte vert.

Le Pacte vert repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

Dans le CTO 2022-2028, ceux-ci sont déclinés en 7 objectifs :



3

Les contrats bourgs-centre existants (Le Vigan, Quissac, Saint-Hippolyte-du-fort) seront renouvelés en 2023 par voie d'avenant tandis que d'autres communes éligibles se sont engagées dans l'élaboration d'un premier contrat (Sauve) ou envisagent de le faire (Lasalle, Val d'Aigoual).

8.2. LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

8.2.1. Généralités

Le PETR Causses et Cévennes et la Communauté de Communes du Piémont Cévenol se sont engagés dans la réalisation d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique à l'échelle de leur territoire. Ce contrat a été signé le 17 décembre 2021 avec l'Etat, le département du Gard et l'ADEME pour une durée de six ans.

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé fin 2020 aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le CRTE est un engagement passé entre un territoire et l'Etat, il est signé pour une durée de six ans, et se veut évolutif. Il a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la

réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Il définit un cadre de partenariat et des modalités d'accompagnement des projets entre l'Etat et les collectivités. Ce contrat mobilise l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Il permet ainsi à l'Etat et au territoire d'avoir une vision globale des projets portés sur le territoire, et des financements associés.

A l'image du Contrat Territorial Occitanie (CTO), passé entre la Région et les collectivités, un programme annuel est élaboré et validé en comité de pilotage. Il précise les projets prêts à démarrer, pouvant bénéficier de financements. Une maquette financière détaillant l'intervention des partenaires est constituée chaque année et un suivi des projets et des demandes de subvention est ainsi facilité. Le CRTE constitue une "porte d'entrée" pour les différents Appels à Projet et dotations de l'Etat.

Des orientations stratégiques ont été déclinées suite à l'étude et la synthèse des projets de territoire et des documents stratégiques cadres de chaque intercommunalité (SCoT, PCAET, Petites Villes de Demain, Bourg Centre Occitanie etc...). Les projets inclus dans ces axes stratégiques peuvent ainsi intégrer la maquette financière du CRTE, être accompagnés dans la phase de recherche de financements et par la suite bénéficier de cofinancements de l'Etat et d'autres partenaires. Les orientations retenues sont les suivantes :

1 - Cohésion sociale : une politique d'accueil fondée sur l'adaptation de l'offre de logements et le renforcement des services publics

- Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants
- Consolider et développer l'offre de services à la population
- Valoriser et promouvoir l'identité territoriale

2 - Relance économique : un territoire ouvert, engagé dans un développement économique, touristique et agricole durable et attractif

- Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur
- Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité
- Soutenir l'agriculture durable

3 - Transition écologique : un territoire engagé dans le renforcement de son autonomie énergétique, la réduction de ses consommations et son adaptation aux changements climatiques

- Accompagner la transition énergétique
- Améliorer la mobilité sur le territoire
- Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accru
- Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire

A travers ces objectifs, le CRTE Causses et Cévennes - Piémont permet la concrétisation et la traduction opérationnelle des projets de territoire du PETR Causses et Cévennes et de la communauté de communes du Piémont Cévenol. Il constitue un des outils opérationnel et financier permettant ainsi d'engager une stratégie de transition écologique sur les deux territoires.

8.2.2. Le programme opérationnel de 2022

Un Comité de pilotage en présence de Madame la sous-préfète, des services de la préfecture et sous-préfecture, du département du Gard, des élus référents du PETR et de la CCPC, de la présidente du PETR et des services des trois intercommunalités a été organisé le 31 mars 2022 afin de présenter une maquette prévisionnelle du contrat présentant les différentes actions accompagnées par l'Etat au cours de l'année 2022.

Lors du 4ème trimestre 2022, une convention financière a été rédigée et signée entre l'Etat, les collectivités, le département et l'ADEME afin d'acter les différentes dotations de l'Etat.

La programme opérationnel de 2022 comprend 46 projets pour un coût total estimé à 19 067 051, 97€ (coût global des opérations).

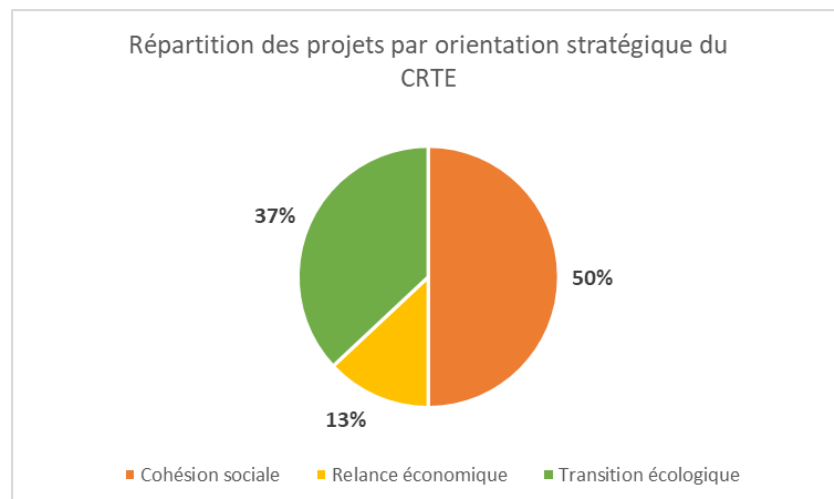
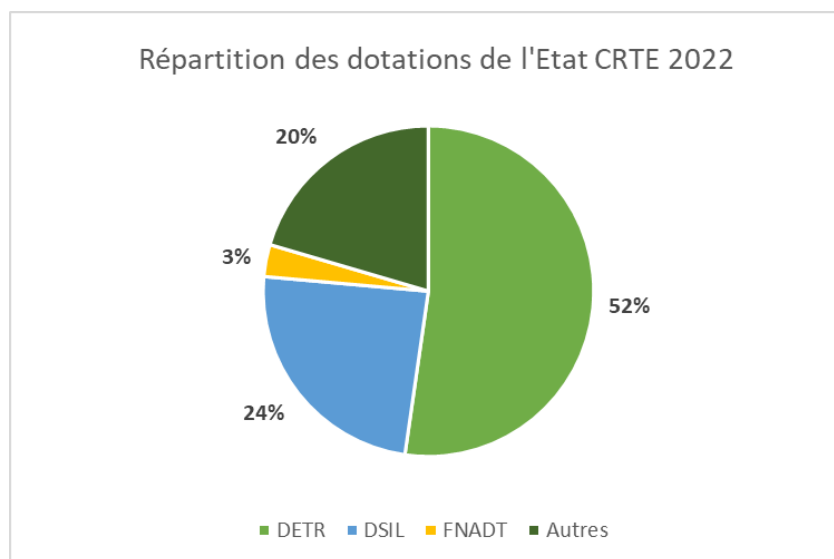
Le cofinancement de l'Etat concernant ces 46 projets, s'élève à 1 942 543,89€ sur l'année 2022. Plusieurs dotations permettent l'accompagnement financier de ces projets :

- La **DETR** : dotation d'équipement des territoires ruraux, qui constitue un fond d'accompagnement des projets d'investissement dans le domaine économique, social, environnemental et touristique et/ou d'actions facilitant le maintien et développement des services publics en milieu rural ;
- La **DSIL** : dotation de soutien à l'investissement local, permettant le financement des grandes priorités d'investissement des communes sur 6 grandes priorités (transition écologique et énergétique, développement EnR¹, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, construction de logement, développement numérique et téléphonie, création et rénovation de bâtiments scolaires, hébergement/équipements publics nécessaires à l'accroissement démographique) ;

¹ EnR : énergie renouvelable

- Le **FNADT**, Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, destiné à soutenir les actions en faveur de l'emploi, les démarches de développement local intégré, les actions visant à accroître l'attractivité des territoires, la préservation des milieux naturels, la mise en valeur du patrimoine naturel, social et culturel, l'amélioration des services rendus aux populations et entreprises et les actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et du développement durable ;
- D'autres dotations spécifiques (Avenir Montagne Investissement...)

Les graphiques ci-dessous précisent la répartition de cette enveloppe 2022 par type de dotation.



Le contrat s'appuie sur trois axes stratégiques (cohésion sociale, relance économique et transition écologique), en 2022, 50% des actions engagées s'insèrent dans la cohésion sociale et 37% dans la transition écologique.

En ce qui concerne la transition écologique, 59% des projets concernent l'accompagnement de la transition énergétique, notamment à travers l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine public et de la réduction des consommations des bâtiments.

L'axe stratégique de la cohésion sociale comprend 70% d'actions de consolidation et développement de l'offre de services à la population comprenant des projets en matière d'équipements publics sportifs et culturels.

Le détail des 46 projets inclus dans le contrat en 2022 est téléchargeable via [ce lien](#).

Le calendrier prévisionnel 2023 est le suivant :

- Mars 2023 : Comité de pilotage afin de présenter une maquette prévisionnelle sur l'année,
- 3ème - 4ème trimestre 2023 : Elaboration et signature d'une maquette finalisée,
- Accompagnement des porteurs de projets tout au long de l'année dans leur procédure de dépôt et de suivi de dossiers,
- Veille et présentation des nouveaux dispositifs d'Etat (Fonds Vert notamment).

8.3 LE CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CTE)

Le PETR Causses et Cévennes et ses deux communautés de communes membres se sont engagés avec l'Etat, le département du Gard, l'ADEME, le Parc national des Cévennes et la Banque des Territoires en février 2020 dans un Contrat de Transition Écologique (CTE).

8.3.1. Les débuts du CTE

Le Contrat de Transition Écologique (CTE) est un engagement entre un territoire et les services de l'État pour mener des actions en faveur de la transition écologique et énergétique. Chaque CTE cible trois ou quatre thématiques prioritaires sur lesquelles il s'engage à apporter une amélioration. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs. Le CTE du territoire Causses et Cévennes a été signé le 04 février 2020.

Sur un même territoire, les CTE rassemblent des projets de transition écologique, dans une démarche d'ensemble intégrant les trois volets du développement durable : environnemental, économique et social. Ils associent l'ensemble des acteurs, et en particulier les acteurs économiques et associatifs, dans l'objectif de créer une dynamique de long terme. Ces contrats mobilisent l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires retenus. Le CTE a pour ambition d'engager le territoire dans la transition écologique et énergétique. Il constitue un outil pour faire avancer les projets dans ce domaine et mobiliser les aides financières disponibles.

A travers le CTE, le PETR et ses deux EPCI membres ont souhaité faire le lien entre les actions environnementales emblématiques déjà engagées, s'appuyant sur les ressources naturelles, et les nouvelles actions répondant à des enjeux plus contemporains, tels que la mobilité, la

lutte contre la précarité énergétique, l'accès à l'autonomie énergétique et le développement de l'économie circulaire. L'objectif principal de ce CTE a été la définition et la mise en œuvre d'un partenariat poussé afin de réussir collectivement la transition écologique du territoire du PETR à travers, notamment, l'émergence de projets concrets. La ligne directrice de ce contrat s'est traduite à travers son slogan *"Des ressources naturelles au profit d'une croissance douce"*.

Il a été construit autour de quatre priorités :

- L'information des habitants et des entreprises,
- La transition énergétique,
- Les mobilités,
- L'appui aux projets durables des entreprises.

Les quatre orientations stratégiques retenues dans le CTE sont les suivantes :

- **Orientation 1** : Une croissance douce, construite en synergie
- **Orientation 2** : Repenser notre empreinte énergétique en réduisant nos consommations et en produisant des énergies renouvelables locales
- **Orientation 3** : Faciliter les mobilités douces et partagées, vectrices d'économies
- **Orientation 4** : Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises

Le CTE a été signé le 04 février 2020 pour une durée de 3 ans et arrive donc à échéance le 04 février 2023. Le contrat sera donc prochainement clôturé. Toutefois, en s'appuyant sur la gouvernance et les dynamiques partenariales des CTE, le contrat a été intégré dans la dynamique du CRTE. Les actions issues du CTE seront poursuivies à travers le CRTE.

8.3.2. Les actions du CTE

Le tableau ci-dessous récapitule les actions du CTE et leur état d'avancement en décembre 2022.

N°	Intitulé	Porteur	Budget prévis.	Dates du projet
Orientation n°1 : Une croissance douce, construite en synergie				
1.1.	Mise en place d'une politique territoriale d'animation de la transition écologique	PETR CC	112 000 €	2021-2024
<i>Le PETR Causses & Cévennes et l'ADEME ont contractualisé un partenariat de 3. L'ADEME finance une grande partie du poste de la chargée de mission Transition écologique recrutée au 1er septembre 2021.</i>				

<i>Ses principales missions sont l'élaboration du CRTE, le suivi du CTE et l'animation d'une stratégie de transition écologique sur le territoire du PETR et de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.</i>				
1.2.	Information et conseils aux habitants pour diminuer leurs consommations énergétiques	ENEDIS	2 000 €	2023
<i>L'objectif initial était d'organiser 3 réunions d'information. Les réunions ont été reportées en 2022-23 suite à la situation sanitaire. Cette action sera envisagée sur 2023.</i>				
1.3.	Appui aux acteurs du territoire sur la Maîtrise de la Demande d'Energie	EDF	19 000 €	2023
<i>Les projets du territoire sont suivis par 2 référents EDF (1 pour les entreprises privées et 1 pour les collectivités). Les critères permettant l'octroi de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) nécessitent une clarification. La situation sanitaire rend la mise en œuvre de l'action difficile. Cette action sera envisagée sur 2023.</i>				
Orientation n°2 : Repenser notre empreinte énergétique				
2.1.	Inventaire territorial des installations de productions de chaleur des collectivités locales	CCI du Gard	42 073 €	2020 - en cours
<i>Plusieurs communes ont été sensibilisées courant 2020. Des études sont en cours ou ont été réalisées par la CCI du Gard dans les communes suivantes : Alzon, Aulas, Aumessas, Avèze, Blandas, Campestre-et-Luc, Le Vigan, Mandagout, Rogues, Causse-Bégon, Lasalle, Trèves, Saint-Sauveur-Camprieu, Val d'Aigoual, Les Plantiers. Plusieurs bâtiments de la CCPV ont aussi été étudiés à travers la possibilité de mise en place de réseau de chaleur bois-énergie</i>				
2.2.	Etude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur au bois	Commune de Lasalle	15 000 €	Réalisé
<i>Une analyse d'opportunité a été réalisée par la CCI. La CCI a apporté son appui pour la définition du cahier des charges de l'étude de faisabilité.</i>				
2.3.	Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois à Saumane/Les Plantiers	CC Causses Aigoual Cévennes	200 000 €	2021 – en cours
<i>Le projet est en cours d'élaboration, une réflexion est menée concernant la localisation du projet, des études de maîtrise d'œuvre ont été lancées.</i>				

2.4.	Installation d'un parc photovoltaïque avec une coopérative citoyenne	Commune Soudorgues	311 650 €	Annulé
<i>Le projet a été abandonné.</i>				
2.5.	Requalification des bâtiments de la station de ski de Prat-Peyrot dans le cadre du Pôle nature 4 saisons	CC Causses Aigoual Cévennes	1 420 324 €	En cours
<i>Deux phases de travaux sont envisagées sur la période 2023-2024 :</i> - bâtiment d'accueil et chalet rond début des travaux courant 2023 - bâtiment demi-lune début des travaux courant 2023-2024				
Orientation n°3 : Faciliter les mobilités douces et partagées				
3.1.	Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal routier au Vigan	CC du Pays Viganais	25 000 €	Réalisé
<i>L'étude de faisabilité a été lancée début 2021 et restituée à l'été 2021. La consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée en fin d'été et est désormais en cours.</i> <i>Le PEM du Vigan a été sélectionné en octobre 2021 dans le cadre d'un Appel à Projet de l'Etat lui octroyant 120 000 euros de financement.</i>				
3.2	Plan global de déplacement	PETR CC	3 600 €	Réalisé
<i>L'action a été redéfinie en 2021 suite à l'élaboration du SCoT et au recrutement en mars 2022 pour 6 mois d'une stagiaire en charge de la réalisation d'un diagnostic et d'une proposition de stratégie de mobilités sur le territoire du PETR. Suite à un travail de préfiguration d'une stratégie de mobilités, le PETR a été lauréat de l'AMI Avenir Montagne Mobilité lui octroyant des moyens financiers pour lancer des études approfondies afin d'aboutir à un plan d'action en matière de mobilités douces, actives et décarbonées.</i>				
Orientation n°4 : Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises				

4.1.	Modernisation du site de production et diversification des activités	Union Forestière Vignaise	5 000 000 €	Annulé
<i>Les investissements n'ont pas été réalisés, principalement en raison de la crise sanitaire.</i>				
4.2	Rénovation thermique et énergétique du magasin	Weldom Le Vigan	205 000 €	Annulé
<i>Des échanges ont eu lieu avec EDF pour favoriser l'obtention de Certificats d'économies d'énergies (CEE). L'entreprise n'a finalement pas donné suite.</i>				
4.3.	Remplacement du système de stockage et de séchage des oignons	Coopérative Origine Cévennes	146 000 €	Réalisé
<i>Les investissements ont été réalisés grâce à un partenariat financier important avec EDF.</i>				

Sur 13 actions recensées dans le Contrat de Transition Écologique, huit ont été engagées et réalisées, trois ont été annulées (principalement suite à la crise sanitaire et à des problématiques budgétaires) et deux ont été reportées à la suite de la crise sanitaire et seront reconduites dans la mesure du possible en 2023.

Un comité de pilotage sera organisé en 2023 afin de présenter aux signataires et au territoire une évaluation du CTE et un point détaillé des suites à donner notamment via l'intégration du CTE au Contrat de Relance et de Transition Écologique.

8.4 LES FONDS EUROPÉENS

8.4.1. Le Programme Régional Occitanie FEDER - FSE + 2021-2027

La Région Occitanie est l'autorité de gestion du programme régional FEDER-FSE+ sur la période 2021-2027. Celui-ci répond aux objectifs de favoriser un nouveau modèle de développement et de promouvoir un rééquilibrage territorial.

La cinquième priorité du programme, intitulée « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources », a pour objectif de soutenir les stratégies de développement pilotées au niveau local, le développement urbain durable, et de promouvoir le rééquilibrage territorial avec les zones rurales.

Le PETR Causses et Cévennes s'est porté candidat pour porter une approche territoriale intégrée (ATI) permettant aux projets du territoire d'accéder aux mesures de la priorité 5 du Programme Régional 2021-2027.

Celle-ci se décline en un volet urbain (OS 5i) et un volet rural (OS 5ii). Chaque ATI pourra mobiliser des financements sur le volet rural ou sur le volet urbain en fonction de la

localisation des projets. 9 des 70 communes du PETR Causses et Cévennes et de la communauté de communes du Piémont Cévenol relèvent du volet urbain.

Le programme FEDER-FSE+ 2021-2027 prévoit :

- 95,5 M€ pour le développement des territoires urbains dont 32 M€ seront affectés à la politique de la ville et 16 M€ pourront être mobilisés par les deux Métropoles.
- 38,4 M€ pour le développement des territoires ruraux
- Sur les deux volets urbain et rural, 17 M€ sont réservés au développement des actions en faveur du territoire pyrénéen.

Les modalités d'animation et de gouvernance de l'ATI FEDER-FSE+ 2021-2027 sont identiques à celles du CTO 2022-2028.

8.4.2. Le programme LEADER 2023-2027

LEADER est un programme européen qui participe au financement de projets privés (entreprises, associations...) et projets publics (communes, Communautés de communes,...) en milieu rural en faveur d'une dynamique économique locale, de la cohésion et de l'inclusion sociale, de l'amélioration du cadre de vie des habitants et de la transition écologique. Ce programme est géré par un Groupe d'Action Locale (GAL) et la Région en est l'autorité de gestion.

Pour la période 2023-2027, le périmètre du GAL évolue. Désormais, il sera constitué des communautés de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires, du Pays Viganais, des Cévennes Gangeoises et Suménoises, du Grand Pic Saint-Loup et du Piémont Cévenol. Le PETR Causses et Cévennes s'est impliqué à leurs côtés dans l'élaboration de la candidature du territoire auprès de la Région. Notamment, deux ateliers de concertation, le 8 septembre 2022 au Vigan et le 12 septembre 2022 à Saint Mathieu de Tréviers, ont permis définir la stratégie qui guidera le GAL Aigoual Cévennes Pic-Saint-Loup.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Atténuer et s'adapter aux changements climatiques	N°1 : Préserver et partager les ressources naturelles et locales
	N°2 : Accompagner les pratiques vers une transition agroécologique et la résilience des territoires
	N°3 : Renforcer les liens entre agriculture locale et alimentation de proximité et de qualité pour tous
	N°4 : Accompagner et soutenir des actions de sobriété énergétique, de maîtrise de l'énergie et de rénovation énergétique
	N°5 : S'adapter, sensibiliser, et accompagner le changement de pratiques, la mise en œuvre de pratiques durables ou écoresponsables, respectueuses de l'environnement, et/ou la prise en compte des principes de résilience.
Accueillir pour un territoire solidaire	N°1 : Préserver et mettre en valeur l'authenticité des lieux, des patrimoines et des paysages
	N°2 : Accompagner l'évolution des habitats
	N°3 : Consolider l'offre de services pour tous
	N°4 : Accélérer la transition vers la mobilité originale et durable
	N°5 : Accueillir et renforcer le bien-vivre ensemble par une vie culturelle, sportive et associative développée
Développer et soutenir l'emploi local en s'appuyant sur le tissu économique	N°1 : Valoriser le potentiel touristique
	N°2 : Soutenir la dynamique agricole du territoire
	N°3 : Accompagner les entreprises dans la transformation de leur organisation
	N°4 : Soutenir les commerces et l'artisanat de proximité dans la mise en œuvre de solutions numériques durables
	N°5 : Défendre l'économie locale et les savoir-faire locaux
	N°6 : Favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi

Stratégie du GAL Aigoual Cévennes Pic-Saint-Loup

Une dotation FEADER de 2 197 037€ a été allouée par la Région au GAL Aigoual Cévennes Pic-Saint-Loup pour soutenir les projets répondant à cette stratégie.

9. LES PERSPECTIVES POUR 2023

Depuis 2021, le PETR a lancé plusieurs démarches prospectives (SCoT, Stratégie de transition écologique, Avenir Montagnes) et a obtenu au second semestre 2022 de nouveaux moyens pour engager l'élaboration d'une stratégie territoriale de mobilités et d'une charte forestière de territoire. De nombreuses autres sont en cours ou émergent sur le territoire : Pôle d'innovation territoriale à la Filature du Mazel, plan alimentaire territorial, pacte pastoral intercommunal, territoire mycologique, PLUi du Pays Viganais, petites villes de demain, pôle de pleine nature... Avec ses partenaires et grâce aux apports de la Fabrique des transitions et de ses alliés, le PETR porte l'ambition de les faire converger vers un projet global et transversal de transition en favorisant l'innovation et l'expérimentation. De plus, accompagnant nombre d'acteurs institutionnels et socioprofessionnels, le PETR souhaite aussi impulser un changement profond dans la manière de percevoir le territoire. Ces nouvelles dynamiques seront traduites dans le SCoT et notamment dans le Projet d'Aménagement Stratégique qui sera formalisé en 2023.

En partenariat avec l'ADEME, le PETR va déployer un programme d'actions de sensibilisation et de formation à la transition écologique des élus, des agents de la fonction publique et des citoyens. Il aura aussi un rôle moteur dans la construction du programme d'actions et de médiation du Pôle d'Innovation Territorial porté par la Filature du Mazel et du Centre d'Interprétation du Changement Climatique du Mont Aigoual.

Par ailleurs, en vue de la formalisation du volet touristique du projet de transition, le PETR Causses et Cévennes mènera en début d'année 2023 plusieurs études prospectives sur l'évolution de l'enneigement du massif de l'Aigoual, sur l'offre d'hébergements touristiques et de restauration ainsi que sur l'offre d'activités de pleine nature. De plus, l'accompagnement de terrain de la Fabrique des Transitions et de ses alliés se poursuivra. Le premier trimestre sera consacré à la réalisation de l'analyse sensible du territoire. Le restant de l'année sera consacré aux phases suivantes de la démarche : échanges en groupe de pairs ; définition et mise en œuvre d'un projet test.

2023 marquera aussi l'achèvement de la mission « Retrouver un dynamisme démographique en Causses et Cévennes » lancée en 2020 en partenariat avec le commissariat du Massif Central et pilotée par Karine Boissière. L'opportunité de poursuivre cette mission sera étudiée lorsque les modalités de la nouvelle génération de la politique d'accueil portée par le Massif Central seront précisées.

Enfin, concernant les politiques contractuelles et les outils financiers, le PETR s'investira particulièrement dans l'élaboration du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 avec l'objectif d'une finalisation au printemps. Les contrats bourgs-centre existants (Le Vigan, Quissac, Saint-Hippolyte-du-fort) seront renouvelés en 2023 par voie d'avenant tandis que d'autres communes éligibles se sont engagées dans l'élaboration d'un premier contrat (Sauve) ou envisagent de le faire (Lasalle, Val d'Aigoual, Lédignan). D'autre part, 2023 sera la seconde année de mise en œuvre du CRTE mais aussi celle de la clôture du CTE. Enfin, les porteurs de projets du territoire bénéficieront de la nouvelle génération du programme LEADER (2023-2027) et, pour la première fois, des fonds alloués à la priorité 5 du programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027.

Ainsi, afin de soutenir de manière opérationnelle son ambition en matière de transition et de renforcer l'accompagnement des collectivités de son territoire, l'organisation des services du PETR Causses et Cévennes va évoluer. Un(e) animateur(ice) chargé de l'élaboration de la Charte forestière de territoire sera recruté et un poste d'Agent de développement local est créé. Ce dernier animera l'ensemble des dispositifs contractuels et des outils financiers et sera l'interlocuteur unique des collectivités pour l'accompagnement de leurs projets. Il accordera aussi une attention particulière aux projets structurants du territoire en matière de mobilités. Enfin, l'élaboration de la stratégie territoriale de mobilités sera pilotée de manière transversale par Matthieu Eybalin (aspects liés à la planification et à l'intégration dans le SCoT), Anaïs Grasset (aspects liés à la transition écologique) et Alexandre Tannai (aspects touristiques des mobilités) avec l'appui d'un prestataire extérieur.

ORGANISATION 2022 DU PETR CAUSSES ET CEVENNES



→
2023

ORGANISATION 2023 DU PETR CAUSSES ET CEVENNES

